

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 108 (1972)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

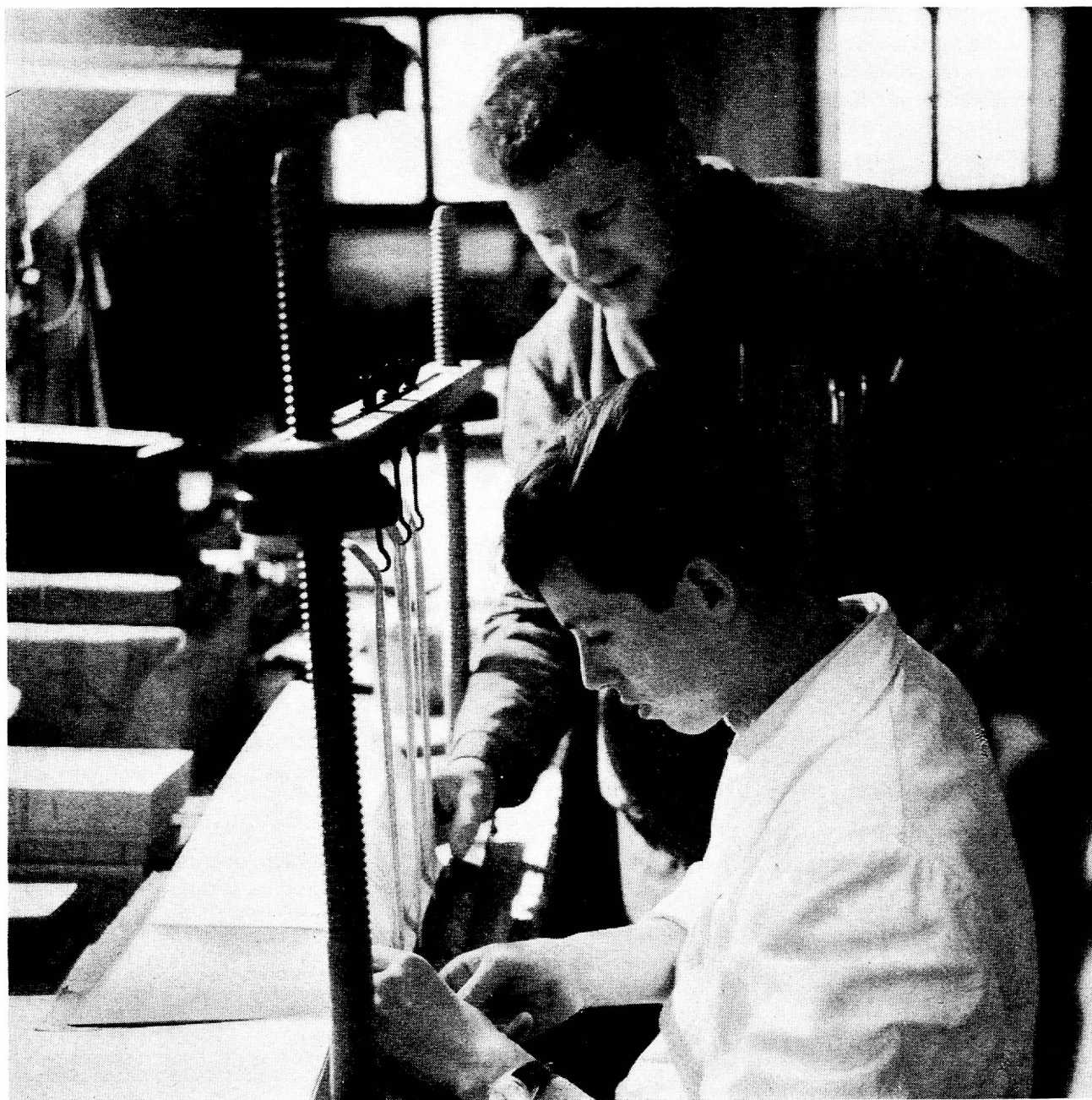


Photo Doris Vogt

L'IMPORTANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



CITO Le duplicateur
qu'il vous faut!

Hectographes, du manuel le plus simple à l'électrique 100 % automatique (sans feutre...), duplicateur à encre, photocopieuses, thermocopieuses, rétroprojecteurs, adresseuses, coupe-papiers et tous accessoires du spécialiste !

Pierre EMERY-FINK

1066 Epalinges/Lausanne ☎ (021) 32 64 02

DÉMONSTRATION

17, 18 et 19 FÉVRIER 1972

**Peinture rustique
avec
polymers colours
et
émail à froid**

BREGGER « Au Tilleul »

Fribourg : place de l'Hôtel-de-Ville

9 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h.

VOYAGES CULTURELS
aux foyers des civilisations

bien préparés

bien accompagnés

Programme 1972 sur demande

Voyages *Pour l'Art*

70, ch. du Devin
1012 LAUSANNE
Tél. (021) 32 23 27

18, rue de Lausanne
1201 GENÈVE
Tél. (022) 32 40 74
(14 - 18 h.)

VACANCES, REPOS, GRAND AIR

Vue panoramique sur les Alpes
Sports d'hiver et d'été.
Nombreuses promenades à pied.

Ambiance familiale - Chambres tout confort -
Cuisine par chef.

Villa Notre-Dame

3962 MONTANA (Valais)
Tél. (027) 7 34 17
Ouvert toute l'année

Altitude 1500 mètres



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 1900 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à
Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

ÉDITORIAL

L'éducation permanente des enseignants, une fiction ?

Le titre de cet éditorial est en parfaite contradiction avec les informations que nous avons publiées dans l'« Educateur » N° 4 sous la rubrique « Commission éducation permanente ». En fait, il n'a qu'un but, attirer votre attention sur l'importance et l'actualité de cette notion.

Il y a une année exactement, le bureau SPR s'exprimait en ces termes : « ... l'éducation permanente : une fiction encore, mais à réaliser au plus vite, si l'on veut que se maintienne vivante et actuelle notre école romande. »

Une année seulement et déjà bon nombre de faits nouveaux attestent que l'EP n'est plus une fiction, une idée généreuse et idéaliste mais qu'elle devient progressivement une réalité :

- de nombreuses publications sont sorties, notamment le rapport du GRETI qui tente de dégager les principes généraux remettant en cause le système actuel de notre éducation à l'échelon national ;
- on voit apparaître dans plusieurs départements romands ou suisses un ou plusieurs personnages chargés du perfectionnement des enseignants ;
- la SPR, une année après le congrès de La Chaux-de-Fonds, met sur pied une commission spécialisée qui après deux séances triple son effectif face au travail considérable qui l'attend.

Ces quelques exemples attestent clairement que la réalisation de l'EP a démarré. Toutefois le but est encore loin et les risques de transformer l'EP en un simple recyclage n'est pas le moindre danger d'une telle réalisation. Nous y reviendrons plus loin.

Arrêtons-nous maintenant sur les différentes tâches de la commission SPR :

- LA FORMATION DE BASE doit être revue, c'est la condition première à l'établissement d'un système d'éducation permanente qui garantisse à chacun la souplesse et la continuité nécessaires. A cette occasion et précisément au niveau de la formation des enseignants, il faudra tenter d'atteindre une unité minimum basée sur un diplôme de culture générale (maturité plus une formation professionnelle d'un niveau universitaire qui reste à définir). Ce sera le travail de la première sous-commission qui, après avoir fait l'inventaire des diverses formations cantonales, devra définir la formation souhaitable à partir des thèses du congrès 1970 ainsi que les modalités de la période transitoire.
- LA DOCTRINE SPR en matière d'éducation permanente devra aussi faire l'objet d'une nouvelle définition, non pas que les thèses du rapport 1970 soient périmées mais tout simplement parce qu'elles doivent être adaptées aux réalités pratiques actuelles en constante évolution. Ce travail assuré par la deuxième commission sera complété par l'étude de réalisations pratiques assurées par notre association ainsi que par l'établissement d'une vaste documentation.
- LES MOYENS D'ACTIONS seront étudiés par une troisième sous-commission en collaboration étroite avec le CC/SPR tant il est vrai que son mandat s'ouvre vers l'extérieur (DIP, presse, radio, TV, université, etc.). Elle a aussi le mandat d'informer les enseignants et le public.

C'est dire qu'après avoir cherché sa structure et réparti son travail, la commission EP/SPR s'est mise au travail.

Collègues, soyez donc conscients de cette nouvelle tâche que doit assumer votre association faitière. Elle a besoin de votre participation, de vos critiques ou suggestions. N'oubliez pas non plus qu'éducation permanente ne signifie pas recyclage. Or l'acceptation des programmes de la CIRCE impose automatiquement une vaste opération de recyclage dont nous ne nions d'ailleurs pas l'absolue nécessité. Toutefois, il s'agit de cours ou séminaires obligatoires qui découlent de l'application généralisée de nouvelles notions, techniques ou programmes. Le temps que l'on doit consacrer à cette opération ne doit pas empêcher la réalisation d'un système d'éducation permanente qui postule le libre choix des intéressés et qui, selon le rapport 1970, doit permettre l'efficacité de l'école, l'autonomie et la reconversion professionnelle de tous les titulaires concernés.

L'éducation permanente, une fiction ? Certainement plus, mais au contraire une réalité en devenir.

F. Bourquin.

comité central

Fiches d'information horlogère

Accueil des enseignants romands

I. HISTORIQUE DE LA PARUTION

C'est en 1969 que la Chambre suisse de l'horlogerie a pris contact avec la Société pédagogique de la Suisse romande pour lui proposer de collaborer à la réalisation de fiches d'information horlogère, destinées au corps enseignant romand. La SPR répondit favorablement et, par le canal de la Société pédagogique jurassienne et de la Société pédagogique neuchâteloise, elle nomma quatre représentants enseignants au sein du groupe de travail chargé de la création des fiches.

Afin que la situation soit claire au départ, la Chambre demanda en outre aux Départements de l'instruction publique des cantons romands et du canton de Berne (pour la partie jurassienne) l'autorisation de diffuser les fiches auprès des enseignants. Cette autorisation fut accordée.

C'est au mois d'avril 1971 qu'une présérie de fiches, portant sur le thème 1 mentionné ci-après, fut imprimée à 5000 exemplaires et envoyée aux Départements de l'instruction publique ou à certaines directions d'écoles intéressées, qui

en assurèrent la diffusion auprès des maîtres titulaires des 4 à 5 dernières années de scolarité obligatoire, aux niveaux primaires et secondaires. Chaque exemplaire était accompagné d'une circulaire et d'un bulletin d'abonnement.

L'« Educateur », dans son N° 12 du 2 avril 1971, publia par ailleurs, à titre d'exemple, un certain nombre de pages des fiches, avec un bulletin d'abonnement.

II. LANCEMENT DES FICHES

Le bulletin d'abonnement allait permettre à la Chambre de connaître les enseignants s'intéressant aux fiches, ceci afin de leur faire parvenir directement celles-ci, lors de l'impression de chaque série d'entre elles.

Les résultats de l'action d'information entreprise par la diffusion de la présérie furent particulièrement positifs, puisqu'ils permirent d'établir une liste d'abonnements de 1250 enseignants pour 16 000 jeux de fiches.

La première série fut alors lancée au mois de juin 1971 et la seconde au mois d'octobre de la même année, **avec un questionnaire destiné à connaître les critiques des abonnés à l'égard des fiches.**

III. ORGANIGRAMME DE LA DIFFUSION DES FICHES

Série	Période de diffusion	Thèmes
1 ^{re}	Juin 1971	1. Histoire de la mesure du temps. 1.1 Mesurer — un privilège de l'homme. 1.2 Anciens systèmes de mesure du temps. 1.3 Horlogerie mécanique. 1.4 Mesure électronique du temps.
2 ^e	Octobre 1971	2. Divisions du temps (temps astronomique, temps atomique). 3. Les différents garde-temps. 4. Qu'est-ce qu'une montre ? 4.1 Matières premières. 4.2 La montre mécanique. 4.3 La montre électronique. 4.4 La montre à quartz.
3 ^e	Printemps 1972	5. De la naissance à la vente d'une montre. 5.1 Vers la création d'une montre. 5.2 Recherche. 5.3 Conception et construction du produit. 5.4 Prototypes, outillage et fournitures. 5.5 Assemblage (montage) d'une montre. 5.6 Esthétique d'une montre. 5.7 Service après-vente. 6. Réalisations horlogères. 6.1 Les lasers et leur utilisation dans l'industrie horlogère. 6.2 Le chronométrage sportif. 6.3 Les appareils et instruments de précision. 6.4 L'industrie spatiale et l'industrie horlogère.
4 ^e	Été 1972	7. Evolution de l'industrie horlogère suisse, d'hier à aujourd'hui (les têtes de chapitres sont encore à préciser).
5 ^e	Automne 1972	8. L'avenir de l'industrie horlogère suisse (les têtes de chapitres sont encore à déterminer).

IV. RÉPONSES DES ENSEIGNANTS AU QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES FICHES

(Questionnaire diffusé avec la seconde série, au mois d'octobre 1971.)

Les questions posées étaient les suivantes :

1. Les fiches d'information répondent-elles à un réel besoin de la part du corps enseignant ?
2. Pensez-vous que les différentes catégories de fiches (blanches, jaunes, bleues) apportent au corps enseignant un outil de travail satisfaisant ?
3. Pensez-vous que les différentes catégories de fiches (blanches, jaunes, bleues) apportent aux élèves un accroissement de connaissances satisfaisant ?
4. Comment utilisez-vous ou allez-vous utiliser les fiches ?
5. Distribuez-vous les feuilles blanches à vos élèves ?
6. Distribuez-vous les feuilles jaunes à vos élèves ?
7. Distribuez-vous les feuilles bleues à vos élèves ?
8. Quel est à votre avis l'apport ou le manque d'apport des fiches pour vos élèves ?
9. Si vous estimez que des modifications devraient être apportées aux fiches, quant à leur présentation ou à leur contenu, auriez-vous l'amabilité de décrire ces modifications ?

Si la majorité des abonnés n'a pas répondu au questionnaire, ce qui oblige à manier avec une certaine précaution les réponses données ci-après, il n'en reste pas moins que les 160 enseignants qui ont fait connaître à la Chambre leur opinion sont vraisemblablement représentatifs quant aux réactions des maîtres à l'égard des fiches d'information.

Les réponses obtenues sont les suivantes (numérotation correspondant à celle des questions) :

1. Même si certains enseignants estiment que le mot « besoin » est un peu fort, le 80 % d'entre eux répond affirmativement à cette question, en mettant l'accent sur l'utilité des fiches, qui contribuent à l'établissement de contacts entre l'école et une industrie nationale (l'horlogerie).
2. Le 87 % des réponses permet de conclure que les fiches apportent un outil de travail satisfaisant au corps enseignant (2 % d'opposants).
3. Il en est de même, à 82 % (3 % d'opposants), en ce qui concerne l'accroissement de connaissances des élèves.
4. Les fiches sont utilisées dans le cadre de travaux individuels ou par groupes ; elles sont adaptées dans certains cas au niveau des élèves.
5. Dans le 60 % des cas, les feuilles blanches (fiches d'information proprement dites) sont distribuées aux élèves.
6. Les feuilles jaunes (fiches de jeux et de problèmes) sont distribuées également dans le 60 % des cas.
7. Les feuilles bleues (fiches réponses aux jeux et problèmes) le sont dans le 35 % des cas.
8. A la question de l'apport ou du manque d'apport des fiches, le corps enseignant répond en estimant que, quoique les expériences effectuées soient un peu récentes, les fiches sont pédagogiquement bien présentées et bien conçues. Elles conviennent particulièrement bien aux élèves des classes terminales de progymnase, alors qu'elles semblent moins faciles au degré moyen et même difficiles pour certaines classes de villages du degré supérieur.

9. En ce qui concerne les propositions de modifications à apporter, elles sont assez nombreuses et souvent inhabituelles. Il n'est donc malheureusement pas possible de tenir compte pour l'avenir de ces dernières, ceci d'autant plus qu'elles sont parfois contradictoires.

Nous ne citerons ici que des propositions auxquelles se sont ralliés un certain nombre d'enseignants, et nous tenterons d'en faire profiter dans toute la mesure du possible les prochaines fiches.

Ces propositions concernent avant tout le contenu des fiches et non leur présentation qui semble dans l'ensemble satisfaisante. Elles sont les suivantes :

- a) Améliorer encore si possible les liaisons entre fiches d'information proprement dites (feuilles blanches) et fiches de jeux (feuilles jaunes).
- b) Donner plus d'importance encore aux fiches de jeux ; faire par exemple davantage de plans pour des constructions expérimentales.
- c) Lors de l'envoi de la dernière série de fiches, joindre un lexique pour les mots techniques.
- d) Certains enseignants ont demandé une présentation des professions horlogères.

V. CONCLUSIONS

La Chambre suisse de l'horlogerie remercie tous les enseignants et les enseignantes qui lui ont obligeamment fait connaître leurs avis et souhaite que cette fructueuse collaboration puisse se poursuivre à l'avenir.

Elle remercie par ailleurs tout particulièrement les enseignants neuchâtelois et jurassiens qui font partie du groupe de travail sans lequel les fiches d'information horlogère n'auraient pas vu le jour, ainsi que la Société pédagogique de la Suisse romande et ses sections cantonales pour leur compréhension et leur esprit de collaboration.

Elle espère que la réalisation de ces fiches n'aura pas déçu tous ceux qui estiment que l'avenir de nos enfants dépend en grande partie des choix que les adultes d'aujourd'hui auront su faire à partir des données qui leur sont offertes : les conditions de survie de la personne humaine ; les conditions de survie de la société industrielle. Ces choix ne sont possibles que si, à tous les niveaux, des informations adéquates créent les ponts nécessaires à tout effort de synthèse. La seule ambition de la Chambre suisse de l'horlogerie, en réalisant les fiches d'information, a été de jeter un pont de plus entre l'école et l'économie.

école
pédagogique
privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées

- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Congrès de la Fédération générale du personnel enseignant (Belgique)

C'est à Mons qu'a eu lieu le 109^e congrès annuel de la fédération, au début de juillet dernier. Capitale du laborieux Borinage, Mons, pensais-je, doit être une ville noire, dans un paysage noir tout hérissé de cheminées fumantes, de constructions métalliques et de terrils poussiéreux. Grande a été ma surprise de trouver une ville coquette, ayant gardé le long de ses rues étroites des témoins authentiques de son ancienne splendeur. La Grand-Place, très pittoresque, présente une belle unité et le monument le plus important est l'Hôtel de Ville, dominé par un haut beffroi. Sur le mur extérieur, près de l'entrée, la mystérieuse statuette du Singe du Grand Garde est accroupie : une simple caresse sur la tête de l'animal vous promet toutes les félicités ! La ville en a pris le nom de Cité Porte-Bonheur.

La fédération tenait les séances de son congrès dans la salle des concerts du Théâtre, sur la Grand-Place. Depuis l'an dernier, elle a subi de profondes modifications. Le Congrès de Bruxelles, de 1970, avait accepté une série de résolutions présentées par des jeunes qui accusaient la FGIB d'être plutôt sclérosée, de manquer d'audace et de dynamisme. M. Leponse, secrétaire général depuis plus de vingt ans et l'incomparable animateur de la fédération a démissionné ; son successeur, M. Pirotte, a commencé un gros travail pour ranimer la flamme qu'il estimait trop tremblante. Le premier but c'est d'élargir les moyens de l'association dont l'effectif est insuffisant pour imposer ses vues sur le plan syndical, surtout devant la poussée importante du secteur enseignement de la Centrale des services publics (ce qui correspond à peu près à la VPOD chez nous), mais qui, en Belgique, est considéré comme inféodée au Parti socialiste.

Il faudrait donc aboutir, pensent les nouveaux dirigeants, à la création d'une centrale indépendante des Services publics qui comprendrait, outre les instituteurs, le Cartel des syndicats indépendants, le Syndicat national de la police et l'Association professionnelle du personnel de l'enseignement libre. Beaucoup des anciens de la FGIB voient dans cette éventuelle alliance avec des membres de l'enseignement libre une trahison de l'idéal laïque de la fédération.

Tous ces efforts pour créer une centrale apolitique expliquent le changement de nom même de la fédération qui est devenu la Fédération générale du personnel enseignant (FGPE).

Au cours de 1971, le Gouvernement belge a proposé un projet d'augmentation des traitements du corps enseignant qu'il a présenté comme une revalorisation de la profession ; mais la fédération déclare qu'il ne s'agit là que de poudre aux yeux, les augmentations réelles allant de 1,5 à 12 % en

passant quelquefois par des diminutions pour certains enseignants à un moment de leur carrière. En mars, les instituteurs et institutrices de la FGPE sont alors entrés en grève pour trois jours avec un très grand succès, approuvés qu'ils étaient par la Confédération nationale des associations de parents d'élèves.

Le Congrès de juillet 1971 avait naturellement à son ordre du jour le problème des traitements. Les rapports et la discussion ont abouti au vote d'une résolution demandant dans les plus proches délais une revalorisation substantielle des traitements, avec un rapprochement des écarts barémiques entre les différents niveaux d'enseignement. Enfin, elle propose un barème qui ferait passer les instituteurs de 143 777 francs belges à 202 445.— (à 23 ans) soit à peu près de 12 580 à 17 714 francs suisses pour atteindre à 51 ans, le maximum passant de 257 825 francs belges à 387 245.— (de 22 560 à 33 884 francs suisses).

Un deuxième objet à l'ordre du jour : les pensions. L'idée générale qui anime les revendications, c'est que celles-ci doivent être calculées sur le traitement global des fonctionnaires en activité (traitement plus avantages sociaux) et que selon le principe de la péréquation, l'adaptation des retraites doit suivre immédiatement toute augmentation des traitements ; qu'enfin, certaines pensions vraiment trop médiocres devraient être portées au moins à 50 % du dernier traitement.

Enfin, dernier problème, celui de la liberté syndicale. Toutes les questions de rapports entre les autorités et les syndicats sont réglées par le statut syndical, mais sous prétexte de représentativité insuffisante de la FGPE, celle-ci a été éliminée des délégations au profit du front commun des syndicats politisés. De là l'urgence de la création de la centrale mentionnée plus haut.

Le cercle Mons-Borinage, un des plus petits de la fédération, était chargé de l'organisation du congrès, et il faut le reconnaître, avec les moyens du bord, tout était parfaitement au point.

Beaucoup de bonne humeur, beaucoup de bonhomie, une atmosphère familiale qui mettait à l'aise tous les participants : une soirée charmante dans la banlieue et le banquet final fort animé laisseront un souvenir excellent chez tous les congressistes. Merci à tous nos collègues belges pour l'amabilité de leur accueil, merci au secrétaire général, M. Pirotte et à Mlle Musette, l'infatigable et souriante hôtesse qui a veillé sur le bien-être de tous.

G. W.

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. Jean-Claude Badoux,
En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Concours

L'économie suisse vue par les jeunes en 1972

La société « Jeunesse et Economie » lance d'ici au printemps 1972 un concours dont le but est d'intéresser les jeunes à la vie économique de nos régions et de notre pays.

LES OBJECTIFS DU CONCOURS

Permettre à des élèves ou à des groupes d'élèves de décrire l'économie d'une région ou d'un lieu d'une manière vivante, sous forme d'une rédaction ou d'un reportage illustré.

LES BASES DU CONCOURS

Les participant(e)s pourront recourir à toutes les sources d'information à leur disposition.

- Des citations de journaux, de magazines et de documents statistiques sont autorisées ;
- Des interviews ou rencontres avec diverses personnes de tous les milieux économiques (paysans, artisans, ouvriers, hôteliers, dirigeants de petites entreprises, directeurs d'usine, entrepreneurs de transport, préposés aux impôts, avocats, médecins, etc.) seraient utiles.
- Des visites d'entreprises pourraient s'avérer nécessaires. « Jeunesse et Economie » se tiendrait à cet égard à disposition des enseignant(e)s pour organiser et coordonner de telles visites d'entreprises.
- Des rapports d'activité d'entreprises, des plaquettes ou des prospectus pourraient être utilisés comme base de travail.
- Toutes autres expériences (stages, visites personnelles, etc.) peuvent également être prises en considération.

Pour être admis au concours, chaque travail devra toutefois refléter une image générale de la vie économique d'un lieu ou d'une région et ne pas se borner exclusivement à la description de telle ou de telle entreprise ou société.

LES SUJETS DU CONCOURS : IDÉES ET PROPOSITIONS

- Les secteurs essentiels de l'économie devraient retenir tout d'abord l'attention des participant(e)s : industrie, commerce, agriculture, approvisionnement en énergie, transports et trafic, tourisme, professions libérales, etc.
- Pour essayer de découvrir quelques phénomènes ou contingences économiques, les participant(e)s peuvent se poser diverses questions. En voici quelques-unes à titre d'exemples.
- Pourquoi notre région n'a-t-elle été influencée que très récemment par le développement industriel, ou bien, au contraire, pourquoi y a-t-il eu très tôt une industrialisation dans notre village ?
- Pourquoi telle ville ou tel canton a-t-il connu un triplement de sa population depuis le début du XX^e siècle ?
- Pourquoi le nombre d'habitants d'une région ou d'une ville a-t-il diminué ?
- Pourquoi les impôts sont-ils plus lourds, ou plus faibles, dans certaines régions ?
- Qu'est-ce qui explique l'augmentation du prix des terrains ?
- Quel est le rôle de la banque dans chaque bourgade ?
- Quelle est l'influence du progrès économique sur la vie actuelle d'une ville ?

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les enseignant(e)s ainsi que les parents des élèves ont le droit non seulement de proposer des idées, mais également de collaborer à l'organisation du travail d'un groupe ou d'une classe.

Ce sont toutefois les élèves qui doivent se procurer la documentation nécessaire et qui réaliseront leurs reportages ou leurs synthèses.

Cette année, le concours qui s'adresse à des élèves des degrés 8 et 9 (en principe des élèves de 12 à 15 ans) est divisé en 4 groupes en fonction du type de travail choisi.

- | | | |
|---|--|--------------------|
| A | Concours de composition | travail de groupe |
| B | Concours de composition | travail individuel |
| C | Reportage illustré (photographies et légendes, etc.) | travail de groupe |
| D | Reportage illustré (photographies et légendes, etc.) | travail individuel |
- Il y a toutefois une catégorie supplémentaires pour des élèves plus âgés.
- E Travail de groupe de forme libre pour élèves secondaires ou apprentis.

Les compositions doivent compter environ 2500 mots, soit

10 pages dactylographiées ou
15 pages manuscrites
les documents photographiques pouvant être repris de journaux, magazines ou rapports d'activité des entreprises et pouvant être assortis de dessins originaux.

Les reportages illustrés doivent avoir le même volume

Le jury se réserve le droit de refuser les travaux illisibles.

Composé d'enseignants et de représentants des milieux économiques le jury jugera les travaux selon les critères suivants :

1. Choix et sélection de « faits » intéressants.
2. Originalité et synthèse de la démonstration.
3. Rédaction.

En ce qui concerne les reportages illustrés, les critères suivants seront en outre pris en considération :

1. Choix des illustrations.
2. Qualité technique des dessins ou des photographies.
3. Sens artistique.

LES PRIX

Travaux de groupe : Fr. 1000.— pour le meilleur travail de chaque catégorie ; Fr. 500.— pour le deuxième prix de chaque catégorie.

Travaux individuels : Fr. 300.— pour le premier prix de chaque catégorie ; Fr. 200.— pour le deuxième prix de chaque catégorie.

Il y a donc de quoi alimenter les fonds de classe.

Les prix pour la catégorie E se montent à Fr. 2000.—.

INSCRIPTIONS ET DÉLAIS

Les inscriptions ou déclarations de participation au concours doivent parvenir jusqu'au 30 avril 1972. Quant aux travaux, ils doivent être remis jusqu'au 31 mai 1972 (la date du timbre de la poste faisant foi).

Pour toute correspondance ou inscription s'adresser à :

Concours « Jeunesse et Economie »
c/o CIPR 81, route de l'Aire Case postale 401
1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

M. Georges Chevallaz

MEMBRE D'HONNEUR DE LA SPV

Le lundi 7 février, nous apprenions le décès, survenu la veille, de notre membre d'honneur, M. Georges Chevallaz, ancien directeur de l'Ecole normale de Lausanne.

La seule allocution qu'il avait demandée pour ses funérailles était celle du président de la SPV.

Voici donc le texte du discours prononcé à cette occasion par André-Georges Leresche.

J. F.

Mesdames, Messieurs,

Chère famille,

Le départ subit et assez inattendu de M. Georges Chevallaz nous a surpris et profondément touchés. Lui qui fut une personnalité lausannoise et vaudoise bien connue et fort appréciée, spécialement dans les milieux pédagogiques de l'enseignement primaire, laissera un souvenir durable aux membres de la Société pédagogique vaudoise (Société dont il était membre d'honneur), comme il a laissé une empreinte profonde dans le cœur et l'esprit de tous les instituteurs qui eurent le privilège de l'avoir comme directeur lorsqu'ils étaient élèves de l'Ecole normale.

M. Georges Chevallaz avait une personnalité tout à fait remarquable, une force de caractère, une volonté très grande qui lui ont permis de mener ses études à bien et qui l'ont incité, tout au long de sa vie, à augmenter ses connaissances, à acquérir de nouveaux titres universitaires, à faire profiter enfin un très large public de son grand savoir, de sa solide expérience et de son grand amour des humains, des petits particulièrement. Il n'est que de retracer brièvement sa carrière pour s'en convaincre pleinement.

Après des études secondaires et gymnasiales classiques, qui le conduisaient tout naturellement à l'Université, il préfère l'Ecole normale où il obtient son brevet d'instituteur en 1907. Devenir instituteur signifie pour lui : entrer en contact direct avec tous les milieux de la population, aider les plus humbles dans leur épanouissement, « enseigner » au plein sens du terme. Il tiendra une classe successivement à Puidoux, à Ollon puis aux Moulins près de Château-d'Œx, où il aura le bonheur de rencontrer celle qui deviendra son épouse aimée. Il demande et obtient un congé afin de poursuivre ses études universitaires. Il fréquente d'abord la Faculté de philosophie à Berne, puis la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, où il obtiendra une licence ès lettres modernes en 1915. Il enseigne dès cette année au Collège scientifique cantonal, et, plus tard, comme maître de français à l'Ecole normale. Le Conseil d'Etat le nomme directeur de cet établissement en 1927. Il assumera ses fonctions jusqu'en 1953, soit pendant 27 ans. Nul mieux que lui n'aurait su mener à bien cette tâche lourde de responsabilités : former des instituteurs au métier solide, conscients de leur rôle essentiel dans la Société et animés d'un idéal élevé. En effet, sa formation de maître primaire, puis d'universitaire lui permettaient de dominer les problèmes complexes que pose l'enseignement vaudois à tous les niveaux.

Que représentait-il pour nous, ses élèves à l'Ecole normale ? Sans connaître exactement son passé, ni ses activités antérieures, nous étions immédiatement impressionnés par son autorité naturelle et sa prestance toute empreinte d'humanité. Nous le respections, nous l'aimions, car instinctivement nous sentions en lui une force tranquille, une érudition, une compréhension réelle de nos problèmes d'adolescents. A ce propos, il convient de relever quelques faits montrant le souci constant qu'il avait du dialogue, de la communicabilité entre les êtres et du respect des opinions d'autrui. Bien avant que le terme de « contestation » ait été mis au goût du jour et en quelque sorte soit devenu un mot d'ordre d'une jeunesse qui se croit à l'avant-garde, M. Chevallaz avait pressenti quelles aspirations, quels fourmillements d'idées, quels désirs de participation habitaient les pensées de ses étudiants. Dans cette optique, il avait créé un comité des élèves, dont les membres étaient élus démocratiquement par leurs camarades, et tenait régulièrement des séances. Ce comité était chargé d'étudier les propositions des élèves concernant les activités sportives et culturelles, voire l'amélioration du règlement interne de l'école. Il présentait ensuite ces propositions au directeur qui a toujours pris soin de les examiner avec attention et bienveillance. Combien de fois avons-nous eu ainsi l'occasion d'entendre des musiciens célèbres de passage à Lausanne, qui venaient à l'Ecole normale nous offrir un récital, de voir des comédiens et des mimes de renom, des films culturels de valeur ?... Je ne saurais le dire, mais je puis affirmer que ce fut souvent. Il me souvient même qu'une fois nous avions demandé d'entendre la conférence de M. Loys Chocard, consacrée à la musique de jazz. Précisons d'emblée qu'à l'époque, le jazz n'était guère mieux prisé qu'actuellement la « Pop-music » par les adultes tant soit peu adeptes de la « vraie musique ». Non seulement notre demande fut agréée, mais encore M. Chevallaz déclara au parterre enthousiaste, en guise de conclusion au récital, que la vie était un perpétuel apprentissage et que, pour sa part, cette heure musicale avait été la réelle découverte d'un domaine jusqu'alors fort mal connu de lui. Cette ouverture d'esprit nous impressionna grandement.

Toujours dans le désir de nouer des contacts humains autres que ceux qui régissent les relations habituelles directeur-élèves, il nous invitait chez lui une fois par mois, en général le vendredi soir. Ces rencontres étaient pour nous l'occasion de discuter de sujets d'actualité qu'il eût été impossible d'aborder en classe (le programme a ses exigences...). De plus cela nous permit de faire la connaissance de Mme Chevallaz qui, avec une extrême gentillesse, nous servait à profusion le thé et les biscuits, sans omettre les cigarettes toujours bienvenues.

Avec le recul nous mesurons encore mieux toutes les qualités qui firent de M. Chevallaz un pédagogue véritable, ne ménageant ni son temps ni sa peine, soucieux de ses élèves souvent longtemps après qu'ils fussent entrés dans l'exercice de leur profession. Mais ses activités ne se limitaient pas qu'à ce qui précède ; son ouverture d'esprit le conduisit à s'intéresser à tous les problèmes touchant à l'instruction et à l'éducation, mettant ses connaissances au service de tous. Ainsi il fut collaborateur à l'« Educateur » (notre journal

corporatif), il créa la collection « Que lire », un guide de lecture très apprécié ; il s'intéressa de très près à la « Bibliothèque pour tous » puisqu'il fut le fondateur et le président du comité directeur à Berne. Le Conseil fédéral le délégua à la « Conférence européenne sur l'Education et la Santé mentale des enfants », à Paris. Il fut encore rédacteur à Lausanne des « Etudes pédagogiques » et publia plusieurs ouvrages parmi lesquels « l'Histoire de la Pédagogie » et « l'Education du Patriotisme ».

Lorsqu'il quitta l'Ecole normale, le 4 juillet 1953, lors de la cérémonie d'adieu, M. Pierre Oguey, alors chef du Département de l'instruction publique et des cultes put lui dire entre autres : « ... votre ardeur au travail n'a pas diminué et les derniers mois avant la retraite inéluctable n'ont pas été marqués du moindre signe de désintérêt de votre part. Vous avez présidé à l'élaboration du nouveau projet de plan d'études ; tout récemment encore vous nous adressiez un rapport complémentaire sur la formation des instituteurs. Votre sens du devoir et des responsabilités, la droiture de votre caractère et la rectitude de votre vie vous ont attiré l'estime et le respect de tous. Homme de foi, vous n'avez pas cédé au scepticisme, à cette résignation aux laideurs et aux petitesse de la vie qui vient parfois avec l'âge. Vous avez gardé intacte la faculté de réagir et de vous indigner en face de ce qui le mérite ».

Dans sa réponse au conseiller d'Etat, M. Chevallaz disait : « Cette force intérieure me venait d'une vocation impérieuse, d'une foi religieuse mûrie par l'expérience ; elle a été nourrie par la bienveillance, la compréhension, l'effacement que j'ai rencontrés auprès des autorités, de mes collègues, de mes élèves. Je pense cependant ne faire tort ni aux uns ni aux autres en disant que mon plus solide appui humain, mon réconfort le plus constant, je les ai trouvés auprès de ma compagne ».

Et, s'adressant aux élèves : « Je forme le vœu que vous

gardiez comme moi jusqu'au bout d'une longue carrière la joie d'enseigner et la certitude que, dans votre profession, vous servez Dieu et votre pays ».

Le 25 janvier de cette même année 1953, la Société pédagogique vaudoise, lors de son assemblée générale annuelle, nommait par acclamations, M. Georges Chevallaz, membre d'honneur, titre exceptionnel, décerné pour la première fois. Cette proposition, partie du comité central d'alors, concrétisait en quelque sorte toute la reconnaissance et l'estime que l'immense majorité des membres de la SPV éprouvaient à l'égard de leur ancien professeur et directeur. A ce sujet, le procès-verbal de la séance reste laconique, mais riche de sous-entendus : « ... Toutes les exigences de nos statuts sont remplies, sinon dépassées... ».

Quel sens ces mots cachent-ils ?... En plus des marques de reconnaissance et d'estime dont j'ai parlé plus haut, il faut y voir l'hommage que toute la SPV rendait à celui en qui elle a vu le maître d'école et le pédagogue avant l'administrateur, à celui qui a œuvré de toutes ses forces pour placer l'enseignement primaire à un niveau élevé, à celui enfin en qui elle appréciait la fermeté d'opinion, la droiture et l'équité.

Dès ce jour, M. Chevallaz a participé fidèlement à nos congrès, prenant régulièrement la parole, se faisant le champion de notre brevet quand il le fallait, nous apportant des mots d'ordre, dont il avait le secret, mots d'ordre chargés d'un sens profond, qui nous revigoraient et nous rappelaient aussi quelle noble tâche était la nôtre : « Nous n'avons pas le droit de douter... Donnons toujours à pleines mains ».

En ce jour de tristesse et de deuil, la Société pédagogique vaudoise présente, à la famille et aux amis de M. Georges Chevallaz, ses condoléances sincères et ses sentiments de profonde sympathie.

G.-A. Leresche.

Année longue

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Nombreux sont certainement nos membres qui, à l'approche de Pâques, s'inquiètent de n'avoir encore aucune information officielle au sujet de l'année longue (décidée par le Grand Conseil le 24 février 1971, dans le cadre de l'adoption du concordat scolaire intercantonal), des cours de perfectionnement rendus possibles par la préférence donnée à cette solution entre autres.

ANNÉE LONGUE

Basées sur les études des diverses commissions qui ont travaillé sous la présidence de M. Zeissig durant le premier semestre de l'an dernier (cf. Bulletin d'information SPV de l'été 1971), deux brochures que l'on nous dit être extrêmement complètes sont sorties de presse en ce début d'année ; elles seront reçues incessamment, si elles ne l'ont déjà été, par tous les membres du corps enseignant.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Dans ce domaine également, notre Bulletin d'informations de septembre dernier a renseigné sur les travaux de la commission ad hoc présidée par M. Zeissig.

Le 5 novembre 1971, répondant à son invite, le Comité central a fait part au Département de l'instruction publique et des cultes des principes devant régir, selon lui, l'organisation des cours envisagés. Les voici, sommairement résumés :

- Les cours auront lieu pendant le temps d'école.
- La faculté pour chacun de choisir dans l'éventail proposé les cours correspondant à ses intérêts et à ses besoins sera garantie au maximum.
- Les cours seront organisés, chaque fois que la chose sera possible, sous forme de séminaire.
- L'effectif sera réduit.
- La durée d'un cours ne sera pas excessive.
- Durant l'année longue, la fréquentation de cours dans

le cadre d'autres institutions ou en vue d'acquérir une spécialisation dispensera de tout ou partie des cours à options.

- Les moniteurs ou animateurs des groupes seront des « spécialistes ».

Ces propositions, comme celles relatives à la matière des cours, s'appuient — est-il besoin de le rappeler ? — sur l'enquête menée auprès de nos membres et des associations SPV (cf. « Educateur » du 17 septembre 1971, page 616).

Le 1^{er} novembre 1971, M. François Bruand, professeur à Yverdon, désigné en qualité de responsable des cours de perfectionnement, entre en fonctions. Deux groupes de travail présidés par lui-même sont bientôt créés. Celui à qui incombe de prévoir l'organisation pour le secteur primaire comprend 2 représentants de la SPV : J.-C. Mauroux (membre du C.C.) et M. Blanc, tous deux déjà membres de la commission que présidait M. Zeissig ; MM. M. Besençon et A. Rochat, inspecteurs scolaires, sont les délégués du Département de l'instruction publique. Le résultat de leur réflexion paraît devoir largement tenir compte des vœux exprimés par la SPV.

En février 1972, le Grand Conseil sera appelé à voter les crédits nécessaires. D'ores et déjà, le CC a attiré l'attention du Conseil d'Etat sur la modicité du montant demandé ; si le désir des maîtres primaires de voir instituer une formation continue est grand, leur exigence des cours n'est en effet pas moindre quant à la qualité.

La décision du Grand Conseil connue, et souhaitons-le positive, il sera procédé à la désignation de l'adjoint de M. Bruand ; il secondera son chef dans la mise au point des cours destinés au corps enseignant primaire ; son entrée en fonctions est prévue au début d'avril.

Nous espérons être à même de publier prochainement une nouvelle information s'attachant plus particulièrement à définir la formule adoptée et à préciser la matière enseignée.

Le secrétaire central

Départ au CC

Le CC a pris acte de la démission, avec effet au 1^{er} janvier, de son membre Daniel Fiaux, d'Yverdon.

D. Fiaux quitte le CC pour des raisons personnelles et de santé.

Esprit vif, le verbe prompt, Daniel Fiaux a toujours pris de la place au cours des délibérations du CC, auxquelles il participait souvent avec passion, toujours avec non-conformisme.

Nous regretterons ce collègue agréable et lui souhaitons santé et succès pour la suite de sa carrière.

Pour le CC : JF

Rectificatif AVEPS

SKI A ZERMATT DU 10 AU 14 (OU 15) AVRIL 1972

Nouvelle possibilité du lundi au vendredi soir. Cours ouvert également à tout ami du corps enseignant.

Prix de base : 240 fr. comprenant logement et pension Hôtel Gornergrat, à choix instructeur de ski ou ski libre, abonnement libre parcours sur le chemin de fer Zermatt-Gornergrat, téléphérique du Stockhorn, téléskis du Triftji et Riffelberg, taxes diverses. Supplément de 40 fr. pour les non-membres de l'AVEPS.

Renseignement et inscriptions auprès de Daniel Jan, Coteau 9, 1400 Yverdon.

EXCURSIONS A SKI

27 février : Col des Chamois (2656 m.). Marche 5 h. 30.
23 avril : Col des Martinets (2615 m.). Marche 5 h. 30.
12 mars : Grande Dent de Morcles (2669 m.). Marche 5 h. 30.

Ces courses sont réservées aux bons skieurs. Inscriptions auprès de N. Yersin, chemin Champ-Rond 11, 1012 Lausanne, tél. (021) 32 22 80, une semaine avant la course. Tous les renseignements parviendront directement aux intéressés.

Enseignement du calcul

1^{re}, 2^e, 3^e années. Permanences : au collège de Beaulieu le vendredi 25 février dès 16 h. 15 ; au collège de Montchoisi le mardi 29 février dès 16 h. 15.

Postes au concours

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire — **Bureau du personnel**, place de la Cathédrale 6, 1005 Lausanne, jusqu'au **23 février 1972**, dernier délai.

Ballens, Bêrolle, Bière et Mollens

(Groupement scolaire)

1145 Bière

Institutrices primaires.

Entrée en fonctions : 17 avril 1972.

Corseaux

Institutrice primaire.

Entrée en fonctions : 17 avril 1972.

Groupement scolaire de la rive droite de la Broye

1531 Dompierre

Institutrice primaire, à Dompierre.

Institutrice primaire, à Villarzel.

Entrée en fonctions : 17 avril 1972.

Granges p/Marnand

Institutrices primaires.

Maîtresse enfantine.

Entrée en fonctions : 17 avril 1972.

Groupement scolaire de Palézieux et environs

1599 Palézieux

Institutrice primaire, à Palézieux-Village.

Institutrice primaire, à Maraçon.

Entrée en fonctions : 17 avril 1972.

Prangins

Instituteur primaire.

Maîtresse de travaux à l'aiguille (poste à temps partiel).

Entrée en fonctions : 17 avril 1972.

Puidoux

Institutrice primaire (début d'act. au collège de Publoz - Puidoux-Gare).

Entrée en fonctions : 17 avril 1972.

Vevey

Maître de gymnastique.

Entrée en fonctions : 17 avril 1972.

En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidats sont priés d'aviser la Direction des écoles primaires de leur postulation.

Yvonand, Rovray et Arrissoules

(Groupement scolaire)

1462 Yvonand

Institutrice primaire.

Entrée en fonctions : 17 avril 1972.

GREM

RECTIFICATION

Pas de réunion générale à Curtat le 24 février 1972. Chaque groupe de travail poursuit son activité.

Le chœur de l'Ecole normale de Lausanne

Le chœur de l'Ecole normale de Lausanne a participé, le 23 janvier dernier, au concert de l'OCL, pour l'interprétation de l'**Harmonie Messe** de Haydn.

Sous la direction de Robert Mermoud, professeur de chant à l'EN, et avec la collaboration de nos anciens collègues : Etienne Bettens, baryton, et Olivier Dufour, ténor, le chœur de nos futurs collègues a obtenu un succès des plus mérités. Il perpétue ainsi la tradition de l'art choral tel que nous l'avons connu lors de notre séjour à la place de l'Ours.

JF

Exposition

Notre ancienne collègue, Madame Clarice Baudin, épouse de Pierre Baudin, maître de classe supérieure à Apples, expose ses huiles et aquarelles du 28 janvier au 23 février, à la galerie Basilisk, 102, Grand-Rue, Morges.

Ouverture : mardi-vendredi de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30, samedi jusqu'à 17 h.

Entrée libre.

Le « Franc pour la jeunesse » fusionne avec les « Amies de la jeune fille »

Lors d'une séance commune, tenue à Lausanne le 19 janvier 1972, les représentantes de ces œuvres ont pris connaissance des difficultés toujours plus grandes auxquelles se heurtent les responsables pour trouver des collaboratrices et organiser la collecte annuelle du **Franc pour la jeunesse**. Aussi ont-elles décidé de fusionner et de supprimer à l'avenir la collecte du **Franc**. Tous les anciens donateurs connus recevront désormais un bulletin de versement leur permettant de devenir membre des AJF en versant une cotisation annuelle de Fr. 10.— ou membre-soutien (supporter !) en faisant chaque année un don de Fr. 5.—.

Souhaitons que cette nouvelle méthode ne mette pas en péril les finances des AJF dont l'œuvre conserve toute sa valeur.

P.-S. A tous les collègues qui ont collaboré, en faisant faire la collecte à leurs élèves, nous adressons l'expression de notre reconnaissance, cela nous a été très précieux. Merci !

M. Hofer

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au correspondant : Jean Mermoud, 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

Loi sur les traitements dans l'administration cantonale

COMMISSION PARITAIRE

Pourquoi une telle commission ?

Quelle en est sa composition ?

Quelles sont ses tâches ?

Quelle liaison a-t-elle avec la reclassification des fonctions de 1973 ?

Voici quelques brèves questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre.

1. POURQUOI UNE TELLE COMMISSION ?

Comme vous le savez sans doute déjà, une reclassification générale des fonctions sera mise en place en 1973.

Chaque profession, après avoir été analysée, devra être intégrée dans une échelle générale des traitements.

S'il semble assez facile de placer certains groupes dans cette échelle, il s'agit de prévoir des modalités particulières pour d'autres (par ex. la police, la sûreté, l'enseignement, etc.).

Cette refonte des structures exige donc qu'une commission travaille parallèlement au bureau d'évaluation des fonctions.

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Cinq représentants du Département des finances et de l'office du personnel :

M. Babel, conseiller d'Etat, qui préside ; M. Paoliello, secrétaire général, ainsi que Mme Gindrat, et MM. Blondel et Montant d'une part, et 9 délégués du Cartel intersyndical, qui représentent : M. Barbezat, l'Association des commis de Genève ; M. Buhler, la police ; M. Clerc, les TP (assainissement) ; M. Gagnebin, la police de sûreté ; M. Grandjean, l'aéroport ; M. Mermoud, l'enseignement enfantin et primaire ; M. Revillet, le syndicat chrétien ; M. Weber, l'Hôpital cantonal ; M. Zuber, l'enseignement secondaire d'autre part.

3. TACHES DE LA COMMISSION

A raison d'une séance par mois, la commission doit donc s'occuper de régler, dans le détail, les modalités d'application de cette loi sur les traitements.

Il faudra entre autres :

- Régler le problème des classes dans l'échelle : combien ? Hors-classes ou non ?

SUITE DE CET ARTICLE P. 142

COMMISSION D'ACHATS SPV

A tous les membres SPR

La Commission d'achats SPV a choisi 100 disques « **ERATO** » (Prix Fr. 28.—) qu'elle vous offre aux conditions suivantes :

PRIX NET SPV :

(Icha, emballage et port compris)

1 disque : Fr. 21.—	3 et 4 disques : Fr. 19.50 par pièce
2 disques : Fr. 20.— par pièce	5 à 9 disques : Fr. 19.— par pièce
	10 disques et plus : Fr. 18.50 par pièce

Remarque

Tout renseignement est à demander **par écrit** à la Commission d'achats (votre adresse + numéro de téléphone. Merci !)

ATTENTION ! CETTE OFFRE NE PARAÎT QU'UNE SEULE FOIS !

BON DE COMMANDE FERME

l'adresser **jusqu'au 4 mars 1972** (dernier délai !) à
Commission d'achats SPV, secrétariat SPV, Allinges 2, **1006 Lausanne**
(Prière d'écrire en lettres majuscules)

NOM : M^{me} PRÉNOM :
Mlle
M.

ADRESSE EXACTE :

LOCALITÉ :
(No postal)

N° de tél. SIGNATURE :

Je désire disques (nombre total), selon liste ci-dessus.

Choix disques « Erato » : (Inscrire dans le ☐ le n. de disques désirés)

1. ALBINONI :	Adagio - Concertos et sinfonies	70231 ☐	15. BACH :	Les 6 concerts brande- bourgeois - vol. 2	8017 ☐
2. BACH :	Intégrale des Brande- bourgeois (enregistrement intégral en coffret de 2 disques). Direc- tion : Kurt Redel	70129 ☐ 70130 ☐	16. BACH :	Cantates, Chorals, Passacaille et Fugue	3503 ☐
3. »			17. BARTOK :	Sonate 2 pianos percussion	70642 ☐
4. BACH :	Oratorio de Noël en 3 disques	70140 ☐	18. BEETHOVEN :	Symphonie N° 5	8043 ☐
5. »		70141 ☐	19. BRAHMS :	Les 4 symphonies en 3 disques	70520 ☐
6. »		70142 ☐	20. »		70521 ☐
7. BACH :	Oratorio de Pâques	70221 ☐	21. »		70522 ☐
8. BACH :	Magnificat, messe brève	70233 ☐	22. BRITTEN- HONEGGER :	A ceremony of carols, Cantate	70402 ☐
9. BACH :	Passion selon saint Marc	70246 ☐	23. CHARPENTIER :	Messe de minuit	70083 ☐
10. BACH :	Passion selon saint Matthieu en 4 disques	5005 ☐	24. CHARPENTIER :	Magnificat	70164 ☐
11. »		5006 ☐	25. CHARPENTIER- DU MONT :	Le reniement de saint Pierre, Magnificat	5001 ☐
12. »		5007 ☐	26. CHOPIN :	Les grandes polonaises	8047 ☐
13. »		5008 ☐	27. CHOSTAKOVITCH	Concerto pour piano et trompette	70477 ☐
14. BACH :	Les 6 concerts brande- bourgeois - vol. 1	8016 ☐	28. Cinq concertos pour trompette (Maurice André)		70548 ☐

29. COLONNA :	Messe, Psaumes	70583	☐	66. MOZART :	Motet exultate jubilate	70355	☐
30. COUPERIN				67. MOZART :	Symphonie concertante	70516	☐
Le Grand :	Carillon de Cythère	70393	☐	68. MOZART :	La petite musique de nuit, symph. «Jupiter»	8024	☐
31. DE CROES :	3 concertos pour flûte	70581	☐	69. Noël : « Jouez hautbois, résonnez musettes »		70557	☐
32. DEBUSSY :	Etudes pour le piano	70432	☐	70. Noël français pour orgue		70563	☐
33. DEBUSSY-RAVEL :	Quatuors	70613	☐	71. OFFENBACH :	Ba-ta-clan	70351	☐
34. DELALANDE :	De Profundis, regina coeli	70584	☐	72. RAMEAU :	Pièces pour clavecin	70590	☐
35. DUTILLEUX- HONEGGER :	Métaboles, symphonie	70400	☐	73. RAVEL :	Œuvres pour piano (Gaspard de la nuit...)	70644	☐
36. FAURÉ :	Requiem	70128	☐	74. RAVEL :	Œuvres pour piano (Jeux d'eau, sonatine...)	70645	☐
37. Flûte et orgue : J.-P. Rampal, M.-C. Alain		70649	☐	75. ROUSSEL :	Bacchus et Ariane	70512	☐
38. FRANCK :	Symphonie en ré mineur, variations	70510	☐	76. ROUSSEL :	Aeneas	70578	☐
39. GEMINIANI :	La forêt enchantée	70478	☐	77. SAINT-SAËNS :	3 ^e symphonie avec orgue	70631	☐
40. GILLES :	Requiem	70253	☐	78. SCHUBERT :	Trio	70407	☐
41. HÆNDEL :	Royal firework's music	70119	☐	79. SOLER :	Sonates pour piano	70591	☐
42. HÆNDEL :	Water music	70045	☐	80. STRAUSS :	Concerto pour hautbois et cor	70390	☐
43. HÆNDEL :	Concerto grossi	70271	☐	81. STRAVINSKY :	Histoire du Soldat	70620	☐
44. HÆNDEL :	5 concertos pour trompette et orchestre	70579	☐	82. TCHAIKOVSKY :	La Symphonie pathétique	8042	☐
45. HAYDN :	Concerto pour trompette	70161	☐	83. TELEMANN :	Concertos pour trompette	70067	☐
46. HAYDN :	Concerto trompette, sinfonia, symphonie concertante	70652	☐	84. TELEMANN :	4 concertos	70252	☐
47. HERTEL :	Concertos pour trompette	70374	☐	85. TELEMANN :	Concertos, sonates, partitas	70276	☐
48. JOLIVET :	2 concertos pour trompette	70201	☐	86. Trompette et orgue : M. André, M.-C. Alain		70594	☐
49. JOLIVET :	Concerto pour ondes Martenot	70430	☐	87. Trompette et orgue : M. André, H. Bilgram		70651	☐
50. JOLIVET :	2 ^e concerto, danses rituelles	70509	☐	88. VERDI-WOLF-FERRARI :	Quatuor, sérénade	70547	☐
51. JOSQUIN DES PRÉS :	Messe	70421	☐	89. VIVALDI :	Les 4 Saisons (dir. Kurt Redel)	70058	☐
52. KHATCHATURIAN	Concerto pour flûte et orchestre	70586	☐	90. VIVALDI :	Les 4 Saisons (dir. Angelo Ephrikian)	70380	☐
53. LANGLAIS :	2 messes	70358	☐	91. VIVALDI :	Concertos pour 2 trompettes	70193	☐
54. LALO- SAINT-SAËNS :	Concerto pour violoncelle	70255	☐	92. VIVALDI :	6 concertos pour flûte, hautbois, basson, cordes et continuo	70473	☐
55. MENDELSSOHN :	Préludes et fugues pour piano	70542	☐	93. VIVALDI :	Concertos pour mandolines et cordes	70545	☐
56. MESSIAEN :	Quatuor pour la fin des temps	70156	☐	94. VIVALDI :	Concertos flûte, hautbois, cordes	70623	☐
57. MESSIAEN :	Visions de l'Amen	70567	☐	95. VIVALDI :	Concertos pour 4 violons	70641	☐
58. MESSIAEN- PENDERECKI- XENAKIS :	Œuvres chorales	70457	☐	96. WEBER :	Concertos pour clarinette et orchestre	70517	☐
59. MONTEVERDI :	Vespro (coffret - 3 disques - dir. Michel Corboz)	70325	☐	97. WEBER :	6 célèbres ouvertures	70568	☐
60. »		70326	☐	98. XENAKIS :	Syrmos, Polytope, Medea	70526	☐
61. »		70327	☐	99. XENAKIS :	Terrektorh, Nomos gamma	70529	☐
62. MONTEVERDI :	Madrigaux	70384	☐	100. XENAKIS :	Oresteia	70565	☐
63. J. B. MORIN :	La chasse du cerf	70541	☐				
64. MOZART :	Concertos pour flûte et harpe	70175	☐				
65. MOZART :	Vêpres solennelles	70298	☐				

- Problèmes des minimums et des maximums de salaire.
- Problème des annuités sous leur double aspect :
 - a) qualitatif ;
 - b) quantitatif.
- Problème du plafonnement (actuellement il y a de grosses difficultés dues à un plafonnement trop rapide).
- A ce problème on peut lier celui de la prime de fidélité (actuellement dès la 5^e année, à raison d'une augmentation de 5 % par année de service).
- L'indexation des traitements (faut-il maintenir le système actuel ou non ? Doit-on intégrer l'augmentation chaque année dans le salaire de base ou non ?).
- Problème de l'encouragement du personnel de valeur (salaire subjectif). Il pourrait s'agir ici d'une certaine souplesse laissée à certains départements afin d'attirer à l'Etat des personnalités de valeur. Sur le plan fédéral une telle mesure existe et permet des suppléments pouvant aller jusqu'à 30 % du salaire. Sans vouloir se prononcer sur le fond dès maintenant, il faut tout de même se montrer assez prudent vis-à-vis d'une mesure qui pourrait conduire assez rapidement à des abus manifestes et dangereux.
- Problème des rapports entre les différents groupes de fonctions les uns par rapport aux autres.
- En plus de l'évaluation des fonctions, faite par un groupe de spécialistes, il faudra pondérer, équilibrer, modérer peut-être.

Les tâches sont donc nombreuses et variées, la commission a du pain sur la planche !

4. LIAISON AVEC LA RECLASSIFICATION

L'énumération des tâches du point 3 montre bien qu'il s'agira certainement de modifier ou d'adapter certaines de nos décisions en fonction de ce que sera cette fameuse échelle. Au stade actuel des travaux, nous n'en savons malheureusement pas grand-chose et il faudra attendre le premier rapport d'analyse pour se prononcer.

Il est donc encore un peu tôt pour faire un point sérieux de la situation.

Je ne manquerai pas de le faire dans un prochain article.

J. Mermoud

Lettre ouverte

Depuis un certain temps, on assiste, dans une « certaine presse », à des attaques répétées contre l'enseignement, et, bien souvent, contre les enseignants.

C'est notamment le cas dans l'hebdomadaire « Construire » n° 4 du 26 janvier 1972.

M. Yves Emonet s'en prend à deux de nos éminents collègues, MM. Dottrens et Dessoulavy.

Une fois de plus, nous nous voyons dans l'obligation de réagir, car il nous paraît inadmissible de laisser passer d'aussi basses attaques.

Au nom de la SPG, notre président R. Grob a donc adressé une lettre ouverte à M. Emonet avec demande instante de publication dans un prochain numéro de « Construire ».

Vous en trouverez le texte ci-après.

J. Mermoud.

A PROPOS DE L'ÉCOLE EXPÉRIMENTALE DU MAIL

M. Yves Emonet, rédacteur responsable de la page genevoise de « Construire », s'est cru autorisé, dans le numéro 4 de cet hebdomadaire, à livrer ses réflexions personnelles sur ce que fut l'École expérimentale du Mail.

Nous n'attacherons guère d'importance aux jugements qu'il porte sur la lecture globale, l'écriture « script », l'éducation musicale et autres méthodes pratiquées à l'école du Mail ; le nombre d'absurdités écrites à leur sujet, par des professionnels de la pédagogie, nous permet d'ignorer celles énoncées par M. Emonet, qui a l'excuse d'être un profane.

Il nous paraît en revanche très grave de voir apparaître dans un journal à grand tirage, qui, à ce titre, est soumis à certaines règles d'objectivité, sous la signature d'un rédacteur qui a mandat d'être responsable, des réflexions entachées d'une subjectivité d'autant plus évidente qu'elles se fondent sur des impressions d'enfance.

Le caractère de gravité est encore renforcé par des attaques très virulentes portées contre des personnes encore en fonctions.

Chacun garde au fond de soi des souvenirs heureux ou pénibles des heures passées sur les bancs de l'école. Qui oserait cependant prétendre pouvoir restituer tel fait marquant dans son contexte, en analyser après un tel délai toutes les composantes ? Il est très regrettable que le petit Yves n'ait pas trouvé le climat souhaité ; s'est-il depuis lors jamais demandé si le maître, ses méthodes, ses attitudes ont été les seules raisons de ses contrariétés ? Est-il sûr de ne pas appartenir à cette fraction, plus ou moins importante selon les systèmes éducatifs, qui est allergique à la contrainte, à l'effort, à l'organisation, du moins à un certain âge ? Il semble que oui, puisque, avec une assurance qui frise d'ailleurs la suffisance, après 25 ans, il condamne avec hargne un enseignant avec qui il n'a jamais osé s'entretenir de vive voix de ses rancœurs.

M. Emonet en tant qu'individu est libre de ses jugements ; il peut penser ce qu'il veut ; il a le droit d'écrire ses sentiments, ses haines, ses « rognés et ses grognés ». On peut se demander s'il est aussi libre de le faire en tant que journaliste rompu aux règles de sa profession. On doit en tout cas s'interroger sur la personnalité d'un rédacteur responsable qui confond avec une telle impudence son devoir d'informer et un dévouement qu'en général on ne livre pas à ses lecteurs.

Nous affirmons quant à nous, et nous pensons pouvoir le faire en dehors de tout contexte passionnel, en dehors de tout parti pris corporatiste, que l'apport de M. Dottrens à la pédagogie, plus peut-être à l'étranger que chez nous, est considérable ; nous affirmons que la contribution de M. Dessoulavy à l'évolution de l'enseignement genevois et romand, discrète et efficace, est une réalité indéniable.

L'automne dernier, en décernant par acclamation le titre de membre d'honneur de la Société pédagogique genevoise à M. Robert Dottrens, les enseignants de notre canton ont voulu par ce geste rendre un hommage chaleureux à l'un des pédagogues les plus marquants de notre époque, à l'un de ceux qui, malgré la difficulté de la tâche, contribuent le plus efficacement à une école qui demain, mieux que par le passé, donnera aux enfants une instruction, une éducation adaptées à toutes les personnalités, même à celles qui pour toutes sortes de raisons, n'ont pas spontanément le goût de les accepter.

Genève, le 2 février 1972.

R. Grob,
président de la Société pédagogique genevoise.

ET DANS LA FOULÉE...

Problème à résoudre par la direction de Migros

Sachant qu'Yves a gardé son coup de pied pendant vingt-cinq ans ; sachant, d'autre part, que la mule du pape n'a gardé le sien que sept ans, de combien de « longueurs » le premier a-t-il battu la seconde ?

Dire s'il s'agit de « longueurs » de sabots ou d'oreilles !

R. G.

Disparition d'une personnalité, disparition d'un collègue

Etre adjoint à la direction de l'enseignement primaire n'est pas une fonction qui, en soi, comporte l'avantage de créer des contacts, de nouer des sympathies.

Assumer de surcroît des charges de chef de personnel, sans renier sa cordialité, est un défi dont bien peu d'hommes oseraient prendre le risque.

Emile Bolsterli avait su, pourtant, éviter l'isolement, ignorer les barrières, garder ses amis, sauvegarder sa gentillesse en dépit d'une carrière brillante et d'une réussite sociale incontestable.

Avec simplicité, avec modestie, après avoir été un instituteur respecté et aimé de ses élèves, il avait été amené successivement à assumer tous les degrés de la hiérarchie ; jamais il ne s'était départi de sa bonhomie, de sa compréhension. Toujours il avait su trouver, non seulement les paroles de réconfort, l'encouragement indispensable, mais encore les mesures administratives les plus favorables à ceux qui placés sous sa responsabilité devaient avoir recours à ses compétences.

Règlements et ordres de service étaient dans son bureau non pas critères absolus, mais références à interpréter, à adapter aux cas particuliers, aux individus ; l'homme, chez lui, primait l'administrateur.

De la race de ceux qui misent d'abord sur une bonne volonté de tous, il avait ce don du contact qui permet d'accorder, de part et d'autre, son entière confiance, sa sym-

pathie. Assis face à lui, chacun pouvait se sentir en dialogue non pas avec un supérieur, mais avec un homme aux compétences bien définies et plus spécialisées, un homme conseiller avant d'être patron.

Que dire de ses rapports avec les autorités communales, sinon que, mieux que quiconque, il avait su faire valoir la nécessité d'une école saine, prospère, insérée dans la vie de chaque village, de chaque quartier ? Que dire, sinon que, là encore, plus que toute contrainte, mieux que toute menace, plus efficace que toute procédure paperassière, sa tranquille amabilité, sa cordiale intelligence, sa chaleureuse présence ont contribué avec une efficacité incomparable à surmonter la crise terrible qu'aurait pu être, pour l'enseignement primaire et infantin, l'explosion démographique des années cinquante à soixante-cinq ?

Emile Bolsterli s'est éteint.

Il était resté le collègue et l'ami de toutes les maîtresses enfantines et de tous les instituteurs genevois.

Que sa famille sache sa tristesse partagée par tout le corps enseignant genevois qui perd non pas un directeur ou un chef du personnel, mais un collègue apprécié et aimé.

Pour la Société pédagogique
genevoise,
le président :
R. Grob.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES SPN NON-AFFILIÉS A LA VPOD

Les membres de la SPN, non-syndiqués, sont convoqués en assemblée générale annuelle.

Elle aura lieu :

mercredi 23 février 1972, à 16 h., Hôtel des Beaux-Arts, rue Pourtalès, Neuchâtel.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Rapport annuel du comité.
3. Comptes 1971 et rapport des vérificateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Propositions du comité concernant l'avenir du Fonds et des modifications de statuts.
6. Divers.

Entrevue avec le chef du DIP

20 janvier 1972

Les relations entre le Département de l'instruction publique et la SPN sont, ainsi que le rapport de gestion le men-

tionne, régulières et empreintes d'un esprit de collaboration profitable à l'école tout entière.

Tout au long de l'année, des échanges de correspondance, des contacts directs avec les chefs de services, avec les inspecteurs contribuent à résoudre ou tout au moins à éclairer les problèmes nombreux que pose, aux uns et aux autres, une école en mouvement.

Il y avait cependant plus d'une année que le CC n'avait eu de contact direct avec le conseiller d'Etat, chef du Département, M. François Jeanneret.

La dernière entrevue (octobre 1970), avait porté essentiellement sur l'intégration des classes préprofessionnelles à l'enseignement secondaire. Quinze mois après, il avait paru utile, voire indispensable au CC/SPN de faire le point de la situation, et de connaître les intentions du Département en la matière.

L'inquiétude de la SPN, quant à un processus accéléré d'intégration s'est manifestée d'abord au sein de la commission d'étude que présidait M. Hügli, chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, puis ici et là, au fur et à mesure de la mise en place des structures nouvelles, mise en place qui n'avait bénéficié d'aucune préparation psychologique et qui, surtout, témoignait parfois d'une ignorance totale des besoins, des conditions particulières, de l'originalité que présente la section préprofessionnelle. Ce sont, il est vrai, les autorités communales ou régionales qui prennent l'initiative de l'intégration dans leur secteur. Ces dernières ont-elles ou n'ont-elles pas eu connais-

sance des travaux de la Commission Hügli, ci-dessus mentionnée ? La SPN a accepté en assemblée générale le premier rapport de la commission, et considère ses options, sinon comme mots d'ordre aux autorités scolaires, tout au moins comme des directives devant inspirer le processus d'intégration.

Le DIP, pour sa part, n'a pas eu les moyens matériels de contrôler et diriger les processus en cours. Il s'est certes produit çà et là, des maladroites notamment au niveau des responsabilités à l'échelon directorial. Les erreurs qui ont été commises jusqu'ici, l'ont été de bonne foi.

Un des points essentiels de l'intégration harmonieuse, aux yeux du chef du Département, consiste en l'accueil tant des élèves que des maîtres, à leur arrivée dans un nouveau centre. Il faut, dit M. Jeanneret, éviter de monter en épingle les incidents mineurs qui se sont produits jusqu'ici. Actuellement, le 50 % des classes P dépendent de l'enseignement secondaire. Au niveau du département, il est devenu indispensable de clarifier la situation, d'où la mise récente au concours d'un poste d'adjoint au chef de service de l'enseignement secondaire.

Le rapport de la Commission Hügli doit être considéré comme un premier document soumis à consultation. Une nouvelle commission ad hoc sera constituée, elle aura à étudier tous les aspects du problème, y compris les avis émanant des milieux de l'enseignement secondaire.

La mise en place définitive des centres multilatéraux prendra encore du temps, car aucune des expériences faites jusqu'à maintenant ne l'a été dans un centre complet. Il faudra donc, de part et d'autre, faire preuve de patience et de compréhension. Ce qui compte avant tout, c'est la réalisation d'un édifice harmonieux, où les élèves et les maîtres se sentent à l'aise.

Après ces échanges de vues, le président de séance, le conseiller d'Etat François Jeanneret, propose un tour d'horizon par région, sur les réalisations en cours ou à venir.

AU LOCLE

La mise en place des nouvelles structures n'a pas attendu la fin des travaux d'érection d'un nouveau collège. L'intégration s'est faite en collaboration et en accord avec les principaux intéressés, et en tenant compte des options essentielles du rapport Hügli.

A LA CHAUX-DE-FONDS

La structure actuelle ne correspond plus aux vues nouvelles. La multilatéralité n'est pas réalisée. Un nouveau centre scolaire est à l'étude. Il conviendra de veiller assez tôt aux conditions de l'accueil. Le Département et la SPN en portent déjà, conjointement, la responsabilité.

AU VAL-DE-TRAVERS

Le but final de l'intégration est la concentration de tous les élèves concernés sur la place de Longereuse. La préparation se fait dans un esprit réaliste.

AU VAL-DE-RUZ

L'intégration a été conditionnée par l'habitabilité du nouveau bâtiment. Elle s'est réalisée en cours d'année scolaire. Les classes P avaient été constituées en vue de leur intégration à l'école secondaire. Le Val-de-Ruz présente l'image du premier centre multilatéral dans lequel le nombre d'élèves préprofessionnels est plus important que celui des trois autres sections.

Pour les classes P, l'intégration a beaucoup plus ressemblé à une « absorption », à une « reddition » qu'à une association. L'accueil a, ici, fait totalement défaut. Le corps enseignant P se sent mal sécurisé, faute d'une personne, au niveau de la direction, habilitée à agir sur le plan pédagogique. Les incidents ont été causés par des erreurs non volontaires. Néanmoins, les problèmes, au niveau de la direction, n'ont pas encore été résolus.

AU CESCOLE

La section P n'a guère de cohésion et est en train de perdre son originalité. Un animateur pédagogique serait nécessaire pour lui redonner du dynamisme. Par contre, l'accueil a été bon, et le climat de travail est agréable.

A LA BÉROCHE

Le centre est en voie de formation.

A L'ENTRE-DEUX-LACS

Le centre bilatéral actuellement à l'étude pourrait devenir un centre multilatéral.

A NEUCHÂTEL

Une commission de travail, présidée par M. Gaston Clottu, ancien chef du DIP est en train d'étudier le dossier complet de l'enseignement secondaire. L'intégration et l'accueil feront partie de ses préoccupations. Des considérations d'ordre géographique et administratif détermineront le nombre et l'ampleur des centres en prévision.

FORMATION ET RECRUTEMENT

La formation et le recrutement des maîtres pour la section P est également une des préoccupations de la SPN. Les classes P restent des classes de type « primaire », c'est-à-dire sous la conduite d'un maître généraliste. L'Ecole normale doit, à notre sens, continuer à former des maîtres et maîtresses habilités à enseigner dans tous les degrés de l'enseignement obligatoire. La SPN craindrait, pour la cohésion de l'ensemble et pour l'originalité de la section P, une spécialisation prématurée. L'Ecole normale, si elle dispense une formation de base solide et commune à tous les étudiants, peut cependant instituer des cours à option qui permettront une spécialisation ultérieure.

TRAVAUX A L'AIGUILLE

Le deuxième objet à l'ordre du jour concernait plus particulièrement l'enseignement des travaux à l'aiguille. Cependant, à travers l'exemple qu'offre cette discipline, c'est le problème général des enseignements spécialisés qui est évoqué. Mme Daisy Caiocca, présidente de la Société des maîtresses de travaux à l'aiguille, devenue sous-section SPN, présente un mémoire dans lequel elle évoque l'extraordinaire disparité de formation, de titres, de salaires des maîtresses chargées de cet enseignement dans le canton.

On dénombre en effet pas moins de sept titres différents, allant du brevet spécial A au simple diplôme de couturière sans aucune formation pédagogique. Les deux écoles professionnelles du canton, celle de La Chaux-de-Fonds et celle de Neuchâtel travaillent sans contact aucun, de telle sorte que les préparations à la même fonction sont très différentes.

D'autre part, les maîtresses de travaux à l'aiguille sont souvent mal intégrées au corps enseignant dont elles font

partie. Il y aurait lieu d'étudier une bonne fois à fond tous ces problèmes, par exemple par la constitution d'une commission.

A la demande du chef du Département, M^{me} Caiocca remettra son mémoire au Département qui l'étudiera.

AFFAIRE D'ENGES

L'entrevue se termine par l'évocation du cas du collègue d'Enges, révoqué par les autorités de sa commune. Il ne s'agit ici nullement de s'appesantir sur le cas précis dont les journaux et l'« Educateur » ont longuement parlé, mais, pour la SPN, de revenir à la charge sur le problème de la sécurité de l'emploi, et des compétences des commissions scolaires. On peut en effet craindre que dans les villages, notamment, la situation des enseignants ne soit parfois à la merci quasi totale des autorités de la commune. Une « cabale » est virtuellement toujours possible, et la tentation de s'appuyer sur la vie privée, l'activité politique, pour se débarrasser d'un instituteur reste grande. C'est pourquoi la SPN, reprenant l'idée qu'elle avait lancée après l'affaire de Travers, aimerait voir s'instituer une juridiction administrative.

Le conseiller d'Etat Jeanneret est sceptique quant aux vertus d'un tribunal administratif relativement à la sécurité de l'emploi. La procédure actuelle du recours au Conseil d'Etat oblige ce dernier à étayer sa décision sur des bases solides, afin qu'elle ne puisse être infirmée par un tribunal.

Participaient à cette entrevue, outre le chef du Département, le chef de service de l'enseignement primaire et pré-professionnel, M. R. Hügli, et MM. P. Perret, J. Marti et C. Grandjean, inspecteurs.

GB

Séance du CC

A l'issue de l'entrevue ci-dessus rapportée, le CC tient sa séance ordinaire sous la présidence de C. Zweacker, président.

STRUCTURES SPR

A la suite des décisions prises à la dernière assemblée des délégués de la SPR à Yverdon, la commission de structures va se scinder en deux groupes chargés, l'un de préparer les modifications aux statuts consécutifs à l'adoption du rapport « Structures », l'autre, sous l'égide de la Conférence des présidents des associations romandes d'enseignants, prospectera le terrain en vue de l'éventuelle création d'une « Fédération romande des enseignants ». La SPN sera représentée dans cette deuxième commission par son président, Claude Zweacker.

ÉDUCATION PERMANENTE

Le collègue Eric Tissot de La Chaux-de-Fonds, représentera la SPN dans la commission SPR issue de l'adoption du rapport présenté au congrès.

Louez votre maison à des professeurs hollandais/anglais. Possibilité d'échange ou location. **E. B. Hinloopen**, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

REPRÉSENTATIONS

Par une lettre datée du 28 décembre, adressée au président SPR, J.-J. Maspero, le Département de l'instruction publique instaure la pratique des remplacements automatiques, avec prise en charge des frais de remplacement éventuels, pour les collègues appelés à remplir en temps de travail un mandat corporatif.

En principe, le congé nécessaire devra être sollicité directement par l'intéressé auprès de sa commission scolaire.

INFORMATIQUE

La commission officielle récemment créée s'est mise au travail. L'aspect encore très général du problème n'est pas de nature à nous intéresser directement pour l'instant. Cependant on peut penser que sous peu, nous aurons à définir nos positions sur certains points, notamment au sujet de la formation des maîtres, qui a été évoquée lors de la dernière séance.

Notre représentant dans cette commission « faïtière » est notre collègue Jean John, ancien président SPR.

STAGIAIRES ET MAÎTRES DE STAGES

A plusieurs reprises, le CC a eu à discuter le problème du choix des maîtres de stages engagés par l'Ecole normale. Il lui apparaît illogique, voire dangereux de confier la formation pratique des étudiants à de trop jeunes collègues, fraîchement issus de l'EN. Non pas que le CC mette en doute leurs connaissances théoriques, mais il lui apparaît qu'une certaine expérience « dans le terrain », qu'on pourrait fixer au minimum à cinq ans de pratique donnerait une garantie plus certaine quant à la réalité de l'enseignement. L'observation et la conservation d'une orthodoxie méthodologique stricte est peut-être défendable au point de vue expérimental, il y a cependant grand danger de limiter ainsi l'horizon des futurs instituteurs ou institutrices, car la réussite pédagogique implique un choix qui ne peut être fait que si un certain éventail est mis à disposition. Une lettre fera part de la position du CC/SPN à ce sujet, à la direction de l'Ecole normale.

GB

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Université 9, tél. 22 82 51.

Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

jura

Tous les textes destinés à cette chronique doivent être envoyés à Francis Bourquin, chemin des Vignes 5, 2503 Bienne.

Calendrier

MERCREDI 23 FÉVRIER

Société pédagogique jurassienne (SPJ)

Séance de la commission pour la revision des statuts SPJ. A 14 h. 15, à Moutier, Hôtel de la Gare.

LUNDI 28 FÉVRIER

Pour ceux qui aiment le chant

Dernier délai pour s'inscrire en vue de la rencontre de chant choral du Prédame (voir ci-dessous et dans le texte).

MARDI 7 MARS

Société pédagogique jurassienne (SPJ)

Congrès extraordinaire. A 14 h. 30, à Bienne, Palais des Congrès. Ordre du jour : présentation et discussion du rapport « Changer l'école », élaboré par la « Commission SPJ pour la réforme des structures scolaires ».

PRÉAVIS

Rencontre de chant choral

Du 13 au 17 avril, Le Prédame, ferme du Clos-Henri.

sa désignation comme directeur du Centre de perfectionnement du corps enseignant jurassien. Il en a profité pour assurer M. Jeanneret de ses dispositions à collaborer avec lui dans la tâche qui l'attend, ce que l'intéressé a accueilli avec faveur.

Des félicitations ont été adressées également à M. **Adrien Perrot**, instituteur à Bienne, nommé chef de la section « Moyens d'enseignement » à l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques de Neuchâtel, avec entrée en fonctions le 1^{er} février.

Le comité SPJ était certain, ce faisant, de parler au nom de l'ensemble du corps enseignant jurassien : ce dernier, en effet, conscient de tout ce qu'Adrien Perrot a fait pour l'école de chez nous (en tant que membre de différentes commissions jurassiennes et qu'ancien président SPR), se réjouit de voir son activité, et les qualités qu'il y déploie, se prolonger désormais sur le plan général des moyens d'enseignement qui seront offerts aux collègues de toute la Suisse romande.

Le soussigné a dû, lui aussi, démissionner de son poste de **correspondant à l'« Educateur »**. Regrettant cette décision imposée par des circonstances personnelles, le comité SPJ se soucie de trouver un nouveau responsable de l'information « jurassienne » dans les colonnes de ce journal. Il lance un appel aux collègues que cette tâche intéresse pour qu'ils s'annoncent sans tarder à

M. Henri Reber
président SPJ
Im Fuchsenried 16
2500 BIENNE

Société pédagogique jurassienne

EN COMPAGNIE DU COMITÉ CENTRAL

Un film connu s'efforce de démontrer que les « héros sont fatigués ». Il arrive que les enseignants/rédacteurs/chroniqueurs, sans vouloir se prendre pour des héros, le soient aussi... C'est ce qui explique que le soussigné ait failli, bien malgré lui, à la tâche de rendre compte, durant ces derniers mois, des travaux et délibérations qui ont marqué l'activité du Comité central SPJ. Voici donc un essai de rattraper le temps perdu ce qui permet aussi d'évoquer les affaires en les groupant par thèmes.

DÉMISSIONS ET NOMINATIONS

M. **Jean Rothen** s'est vu contraint de démissionner du comité SPJ, dont il était vice-président : depuis qu'il a quitté l'enseignement primaire pour devenir maître à l'Ecole professionnelle, ses nouvelles obligations et son horaire de travail ne lui permettent plus de s'associer efficacement aux séances du comité. Ses collègues, comprenant sa situation, lui ont fait part de leur reconnaissance pour sa collaboration. Il reste encore à lui trouver un successeur comme membre du comité, cependant que la vice-présidence sera désormais assumée par M. Guido Ruffino, professeur au Gymnase.

Après un bref passage au sein du comité, M^{lle} **Claudine Konz**, institutrice à Bienne, qui avait accepté la tâche ingrate d'établir le procès-verbal des séances, a renoncé à ce mandat. Elle sera remplacée par M^{me} **Jeanne Vuilleumier-Emery**.

Le comité a félicité M. **Willy Jeanneret**, de Tramelan, pour

Au sein de la « Commission SPJ pour la réforme des structures scolaires », les représentants de la section de Porrentruy, MM. Laville et Juillerat, ont été remplacés par M^{lle} **S. Dobler**, institutrice à Alle, et M. **J.-L. Petignat**, professeur à l'Ecole normale.

A la requête de M. Ch. Hirschi, président de la Commission jurassienne pour la radio scolaire, le comité a demandé à la section de Moutier de proposer un(e) remplaçant(e) pour M^{me} Daucourt, démissionnaire. C'est M. **Denis Rossé**, titulaire d'une classe unique à Corcelles/Grandval, qui a accepté ce mandat.

Enfin, le comité devra trouver un troisième représentant jurassien au sein de la Commission de perfectionnement SPR, afin qu'il y en ait un dans chacune des trois sous-commissions qui ont été constituées.

RENCONTRES

Les séances, assemblées, colloques et rencontres, auxquels est associé le comité SPJ dans le Jura et en Romandie, ne se comptent pas. Sans entrer dans le détail, rappelons les plus importants :

— séances de discussion des programmes CIRCE, à Moutier, jusqu'en octobre 1971 — et dont l'une surtout, consacrée à la grammaire, fut particulièrement animée ;

- réunions de la « Commission SPJ pour la réforme des structures scolaires », dont le travail sera l'objet des discussions d'un congrès extraordinaire ;
- diverses rencontres (à Moutier et à Berne, notamment) en rapport avec le problème de la solution transitoire qui permettra le passage du début de l'année scolaire du printemps à la fin de l'été¹.

Le comité SPJ — qui est bien placé, dans l'accomplissement d'une tâche toujours accrue, pour constater les insuffisances de l'organisation actuelle de notre association pédagogique — a décidé de confier à une commission spéciale l'étude d'une éventuelle révision des statuts SPJ. Cette commission est maintenant constituée : elle compte deux représentants de chaque section et deux du Comité central ; la présidence en a été confiée à M. **Raymond Haerberli**, maître au Progymnase de La Neuveville. Comme il s'agit, dans ce domaine, de faire œuvre aussi largement démocratique que possible, tous les collègues qui auraient des suggestions, remarques ou propositions à formuler quant aux futurs statuts voudront bien en faire part à M. Haerberli (Signolet 16, 2520 La Neuveville).

Si cette nouvelle commission vient de se mettre au travail, une autre est arrivée au terme de son mandat : celle qui, présidée par M. Michel Girardin, avait pour mission d'étudier une réforme des structures scolaires dans le Jura. Son travail, consigné dans un rapport intitulé « Changer l'école », dont chaque enseignant jurassien a reçu un exemplaire, fera l'objet d'une discussion générale lors d'un « congrès pédagogique » extraordinaire, convoqué à Bienne pour le mardi 7 mars².

POURQUOI UN CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE LA SPJ ?

Tout d'abord, parce qu'il s'agit d'une décision du comité général, sur proposition de la « Commission SPJ pour la réforme des structures scolaires ».

Ensuite, pour répondre à la demande de la section de Delémont, qui proposait de donner une suite aux thèses 7 et 10 du rapport Girardin présenté au Congrès de Moutier, en 1968.

Enfin, parce que la commission précitée a terminé ses travaux et vient de livrer son rapport, intitulé « Changer l'école ».

Le 7 mars prochain, les enseignants jurassiens et bernois auront donc l'occasion de se rencontrer à Bienne pour discuter cet important rapport pédagogique.

Serions-nous incapables de nous réunir pour autre chose que des problèmes matériels et corporatifs ?
Henri Reber.

¹ C'est là une problème très important, dont les données n'ont cessé de se modifier au cours des dernières semaines et au sujet duquel nous préparons une sorte d'« historique » à paraître prochainement. Relevons simplement, pour l'instant, que le Comité SPJ, informé du projet des différentes sections de convoquer des assemblées extraordinaires pour discuter cette question, a adressé aux collègues l'appel suivant :

« Le Comité central SPJ, dans sa séance du 13 décembre 1971, a examiné à nouveau le problème « années courtes - années longues ». Il a pris acte que des sections convoqueront leurs membres en synode extraordinaire afin de débattre cette question. Il recommande instamment à tous les collègues d'y assister, afin de parfaire leur information et d'exprimer leur opinion. Cette importante question pédagogique mérite l'attention de tous les membres de la SPJ. »

Il est évident que le Comité central a été tenu régulièrement au courant des discussions de la Commission Girardin. Son président lui-même est venu lui soumettre les thèses auxquelles son groupe de travail a abouti — thèses que nous publierons dans le prochain numéro de l'« Educateur », afin qu'elles soient connues aussi de nos collègues romands³.

DIVERS

La section jurassienne de la Fédération romande des consommatrices — avec laquelle, on l'a vu ici même, le comité SPJ est en contact pour informer les collègues dans le domaine économique — a reçu de la DIP une réponse à son offre de collaboration. On lui signale que deux commissions ont été créées (une pour l'école primaire et l'autre pour l'école secondaire), en vue de l'information économique dans le cadre scolaire.

La situation faite jusqu'ici aux Jurassiens en ce qui concerne la presse pédagogique et corporative préoccupe toujours davantage le comité SPJ. Estimant que la démission du soussigné des fonctions qu'il occupe dans ce domaine fournit l'occasion de procéder à une discussion fondamentale du problème, le comité préparera sur ce sujet un rapport qui sera soumis aux synodes des différentes sections (dont il est prévu qu'ils se réuniront à Bienne, le 7 mars, dans les heures qui précéderont le congrès extraordinaire).

Francis Bourquin.

² On s'étonnera peut-être du choix d'un tel jour pour une rencontre de cette nature. Il faut bien s'adapter aux possibilités : or, à Bienne, les salles assez vastes pour abriter un congrès ne sont pas légion ; et on n'en dispose pas comme on veut. Au reste, pour inhabituel que soit le jour qui a été fixé, la DIP n'a pas formulé d'objection quant au principe du congé à accorder, pour l'occasion, à tous les enseignants qui participeront au Congrès.

³ Les Jurassiens, eux, les ont trouvées dans le rapport « Changer l'école » ; mais il va de soi qu'ils restent libres, au cours des débats du Congrès, d'y apporter d'éventuelles modifications.

Pour ceux qui aime le chant choral

Nombreux sont les collègues qui trouvent dans la musique, au-delà de la seule jouissance artistique, une sorte de réconfort moral, un élan renouvelé de l'âme et de l'esprit. Peut-être est-ce plus évident encore lorsqu'on ne se contente pas de « consommer » de la musique, mais qu'on participe à sa mise en œuvre.

Partant de ce point de vue, une vingtaine d'enseignants s'étaient retrouvés, l'an dernier, pendant les vacances de printemps, aux Genevez, pour chanter en chœur. Sous la conduite de quelques-uns d'entre eux — Jean Mamie, de Moutier ; Henri Monnerat et Jean-Louis Petignat, de Delémont ; Willy Steiner, de Tavannes — ils s'étaient voués à l'interprétation de chants de la Renaissance, de madrigaux, de mélodies folkloriques, de « negro spirituals ».

Expérience enrichissante à plus d'un titre, et dont chacun souhaitait le renouvellement. Rien d'étonnant, dès lors, si une autre rencontre du même genre est envisagée pour ce printemps : du 13 au 17 avril, au Prédame. Ceux (et celles !) qui désirent y participer sont invités à s'inscrire, jusqu'au 28 février, auprès de

M. Jean-Pierre Zaech
maître secondaire
Falbringen 43
2502 BIENNE

Un programme détaillé leur sera communiqué, le plus rapidement possible, après le délai d'inscription.

Francis Bourquin.

fribourg

Les textes destinés à cette chronique seront adressés à M. Eugène Delley, r. du Musée 85a, 1470 Estavayer-le-Lac.

Communiqué du Département de l'instruction publique

ENGAGEMENT D'UNE INSPECTRICE POUR LES ÉCOLES ENFANTINES

Le développement réjouissant des classes au niveau préscolaire — plus de soixante dans la partie française du canton — a incité le Département de l'instruction publique à engager une inspectrice pour les écoles enfantines en la personne de M^{lle} Monique Gobet, à Fribourg, détentrice du diplôme de maîtresse enfantine, du brevet primaire et d'une licence.

D'entente avec le DIP, M^{lle} Gobet abordera tous les problèmes d'ordre pédagogique qui se posent dans le secteur des écoles de ce type, notamment :

- mise en application du programme romand pour les écoles enfantines ;
- choix ou élaboration des moyens d'enseignement correspondant à ce programme ;
- formation, perfectionnement et recyclage du personnel enseignant ;
- établissement des liaisons (entre le DIP et les maîtresses enfantines, entre les secteurs infantin et primaire, etc.) ;
- organisation de l'information au sujet des écoles enfantines ;
- ouverture de nouvelles classes, etc.

Le DIP se préoccupe en outre d'autres problèmes concernant ce secteur : législation et réglementation, subventionnement des traitements, statut des écoles et des maîtresses enfantines, etc.

*Département de l'instruction publique,
Paul Simonet, chef de service.*

L'arrondissement de la Gruyère (5^e arr.) se présente

Depuis l'automne 1970, les enseignants du district de la Gruyère se retrouvent chaque mois à Bulle pour une séance d'information et de formation.

La convocation émane de l'inspecteur d'arrondissement, mais la section gruérienne de la SPF collabore à la préparation et à la marche de ces réunions. A l'instar des collègues des autres arrondissements, les Gruériens sont dans la ligne d'une des résolutions du 32^e Congrès de la SPR : « Les enseignants romands et leurs associations assumeront leur éducation permanente promotionnelle et en seront les artisans... » Ces après-midi commencent par les informations, consignes, données administratives de M. Corboz, inspecteur scolaire. Ensuite, des conférenciers présentent des sujets à caractère pédagogique, psychologique ou culturel. La répétition du Chœur mixte termine la réunion.

Toutefois, une formule plus dynamique vient d'être lancée dont je vous parle ci-après.

FORMULE DYNAMIQUE

La formation doit être continue. Chacun doit assumer

sa formation personnellement. Quelles branches du programme méritent des recherches particulières ?

Tous ces slogans et questions nous préoccupent. Il faut y répondre. En collaboration, l'inspecteur d'arrondissement et le comité de section mettent sur pied les groupes de travail. On propose des travaux, recherches et entraînements de caractère pratique :

- à utiliser dans l'année scolaire en cours ;
- que chacun pourra emporter chez lui ;
- à utiliser immédiatement en classe si l'on désire.

Un questionnaire rempli par les collègues permet de tirer des lignes de force ; on veut travailler :

- surtout la lecture en première année ;
- le dessin à vue à tous les degrés ;
- la rédaction en 3^e, 4^e, 5^e, 6^e année ;
- les classes enfantines s'organisent à leur gré.

Il faut des chefs de file ; un spécialiste en ces matières serait tout indiqué. On préfère, pour le moment, tirer du corps enseignant les perles rares qui seront les animateurs de ces groupes. Et l'on trouve ! Chacun d'eux a pour mission d'élaborer un plan de travail, de donner au groupe l'impulsion qui le fera démarrer, de contrôler l'exécution, de réunir les travaux accomplis. Les résultats des recherches, les fiches réalisées, les croquis et modèles sont immédiatement consignés sur stencils puis photocopiés.

La première séance de travail eut lieu en décembre : elle a porté ses fruits. On a choisi :

- en première classe : une présentation originale d'un chapitre de lecture ; l'étude d'une méthode dans les trois groupes de dessin ;
- en rédaction : l'ébauche d'exercices à l'usage de l'élève, soit : plans, imitations, ordre logique dans les idées, chronologie des faits, ponctuation...

La formule est satisfaisante ! Donc, ça continue !

B. Perritaz, prés. section.

Deux conférences en Gruyère

Au cours de l'hiver, les enseignants du cinquième arrondissement ont eu le plaisir et l'honneur de recevoir M. Michel Terrapon, conservateur du Musée d'art et d'histoire de Fribourg, et Sœur Marie-Agnès, professeure à l'Ecole normale des jeunes filles de l'Institut Sainte-Croix de Bulle. Deux collègues ont eu l'amabilité d'écrire une relation des conférences données par ces deux personnalités. Nous les en remercions et leur donnons la parole.

LES BIENS CULTURELS AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Conférence donnée par M. Michel Terrapon, conservateur du Musée d'art et d'histoire, à Fribourg

La conférence de M. Terrapon, conservateur du Musée d'art et d'histoire à Fribourg, consistait surtout dans l'explication de diapositives nous présentant le Musée de Fribourg et quelques pièces qui s'y trouvent.

Les premières diapositives étaient consacrées au bâtiment en lui-même, présentation extérieure où se mêlent les styles roman, gothique, avec des aménagements datant de la Renais-

sance française, consoles architecturales ou ombragées, tourelles avec tête de lion en console.

La partie ancienne du musée comprend les différentes salles : salle Louis XIII, salle Marcello, salle des Corporations, salle des monnaies fribourgeoises, etc. (Le musée en compte 23) dans lesquelles sont conservés le mobilier, les peintures, les sculptures, les monnaies caractéristiques à telle époque précise. La salle III est une suite de vues qui témoignent du Fribourg authentique d'autrefois. On y découvre le plan de la ville effectué par Martini au XVI^e siècle. C'est un vrai modèle au point de vue urbanisme. La disposition de ses vues laisse entrevoir une ville ouverte sur la nature et fermée sur son commerce. On y sent toute la vie économique du XVI^e siècle.

Le musée conserve en outre les peintures et les sculptures que Fribourg a produites en art depuis l'époque romane. Si l'esprit allemand des XV^e et XVI^e siècles y est représenté par certains tableaux de Siegler, proche de Dürer et de la peinture allemande, les œuvres de François Monnet, XIX^e siècle, laissent pressentir presque l'impressionnisme. On peut y admirer aussi quelques paysages de Joseph Emmanuel Curti, XVIII^e siècle. L'art populaire qui témoigne de la façon de vivre, de penser, de sentir de la population rurale, art qui est vraiment l'expression du peuple, y est également présent.

Mais la force du Musée de Fribourg réside dans ses sculptures. (C'est le musée le mieux monté de Suisse.) On peut y admirer des œuvres de Hans Geiler avec tous les éléments et tendances du XVI^e siècle, de Hans Gungl, maître le plus complet, de Martin Grampf, etc.

La partie moderne du musée est intégrée dans l'ancienne, si bien que l'une et l'autre sont découvertes sans coupure. Je vous souhaite à tous de faire cette découverte, car une visite au musée, vous convaincra davantage que ce bref exposé.

A côté de son exposition statique, le musée offre très souvent aux spectateurs, des expositions temporaires. L'année dernière, il nous présentait les imagiers populaires, tandis que cette année, les sculptures du XVI^e siècle firent l'admiration de nombreux visiteurs.

Le musée est donc un résumé dans lequel on trouve, en un seul endroit, tous les éléments nécessaires au travail et où il est facile de s'y rendre. A la demande des maîtres, les visites sont commentées et gratuites pour toutes les classes. La gratuité est aussi assurée aux maîtres qui veulent s'y rendre pour une préparation de leçon.

Il serait souhaitable que nous sachions utiliser cette source de documentation afin de vivifier l'enseignement de l'histoire à l'école. S'il nous est très facile de présenter la valeur stratégique de nos ancêtres, il nous est moins aisé d'en présenter la valeur artistique. Le musée nous donne cette possibilité. C'est une manière de faire revivre la civilisation des différentes époques. Sachons donc en profiter.

D'autre part, le patrimoine existant doit être pour nous source de documentation. La ville de Fribourg, la basse-ville en particulier, détient des chefs-d'œuvre artistiques (fontaines, maisons, enseignes, etc.) que nos élèves devraient connaître afin de pouvoir en apprécier la valeur. Comment empêcher la déformation du goût, sinon en montrant les œuvres d'art existantes. Notre canton possède de nombreux châteaux, chapelles, maisons qui peuvent, mieux que des illustrations, faire goûter à nos enfants, le sens du beau. Ils sont sensibles à la beauté, mais c'est à nous de les y éveiller. C'est une éducation à laquelle ils ont droit et qui apporte à leur vie un sens nouveau. Apprenons-leur à savoir, afin de pouvoir apprécier et jouir. Elevons-les au-dessus de la matière. Ils auront besoin demain, de cette vision du monde.

Christine Beaud.

DE L'ENFANT A L'ENFANT

Conférence donnée par Sœur Marie-Agnès, professeur à l'Ecole normale des jeunes filles, Institut Sainte-Croix, à Bulle

I. Introduction

La conférencière commence par donner le sens suivant au titre de sa conférence : « partir de l'enfant et, en passant par le maître, aboutir à l'enfant ».

Pour atteindre ce but, les façons de procéder comme les opinions varient.

- D'aucuns veulent prêter au maître l'omnipotence, l'omnipuissance. Tout doit venir du maître.
- D'autres, à l'opposé, professent la théorie qui dit que le maître apprend de l'enfant, mais non l'enfant du maître.
- Le bon sens du vrai pédagogue admet que la voie royale se trouve dans un juste dosage.

De plus, diverses tentations guettent l'enseignant :

- une surextension de la matière provoquée par la hantise du programme comme par celle des réussites ou des échecs ;
- une importance excessive accordée aux procédés. Le moyen doit rester un moyen et non une accumulation dangereuse qui empêcherait la compréhension ;
- une reprise de schémas ayant connu réussite, succès, sans penser ni réfléchir si c'est encore adapté à telle matière, à telle classe ou à tel milieu.

II. Activité mentale

a) L'activité mentale peut être conçue schématiquement en deux points :

1. le foyer, c'est-à-dire, l'esprit, l'intelligence, la volonté qui se traduisent dans l'enseignement par les facultés de compréhension.
2. La zone enrobante ou marginale qui est la faculté d'appréhension (sensibilité, affectivité) et la zone de relations dans les deux sens (de l'extérieur vers l'intérieur et de l'intérieur vers l'extérieur).

Il y a lieu de se rappeler sans cesse cette vérité fondamentale que rien ne peut atteindre l'esprit sans passer par les sens. Si cela est vrai pour l'adulte, combien plus pour l'enfant dont la faculté de compréhension est toute pétrie de concret.

b) L'activité mentale propose le cheminement normal à suivre pour l'acquisition des connaissances.

1. Il faut : toucher la zone enrobante, la mettre en alerte, en disposition de réceptivité, lui donner un stimulant de façon que, comme par osmose, la zone intérieure (le foyer) soit touchée.
2. La zone focale étant touchée, un travail doit s'y faire qui devienne productif, qui agisse en retour sur la zone enrobante et devienne zone d'expression, de transmission des acquisitions.

On voit par là que l'acte d'enseignement comprend trois temps majeurs :

Premier temps : qui s'adresse aux sens et aux facultés liées à l'activité des sens : imagination, mémoire sensible, affectivité, motricité. Donc, travailler largement sur la zone enrobante, mais sans y rester à perpétuité.

Deuxième temps : qui fait agir le « foyer », la compréhension, tout en ayant présents à l'esprit les avertissements suivants :

- la zone d'envergure est très variable chez des enfants d'un même âge ou d'un même milieu ;
- cette zone a des possibilités réduites puisque encore partiellement en friche ;

- la difficulté de compréhension des termes abstraits ;
- la difficulté de se représenter mentalement une situation perçue.

Troisième temps : qui tend à faire restituer vers l'extérieur la matière travaillée en compréhension.

III. Dénomination des étapes de l'acte d'enseignement

Ces étapes, au nombre de trois, peuvent porter des noms divers selon le point de vue auquel on se place.

- a) Si l'on pense à l'activité infantine, on les appellera : l'observation, la compréhension, l'acte.
- b) Si l'on veut décomposer l'activité mentale, on les nommera : l'intuition, l'intellection, l'application.
- c) Si l'on se réfère à l'activité de l'enseignant, on parlera du donné concret, de l'élaboration didactique, de l'application ou mise en utilisation.

IV. L'acte d'enseignement

Donné concret : la parole du maître est indispensable sous forme de questions qui obligent à chercher par les sens, sous forme d'exposé qui suggère, sous forme d'énoncé du perçu que l'enfant n'est pas capable de faire.

Elaboration didactique : c'est un moment très difficile parce que tout intérieur et donc incontrôlable. Veiller à l'acquisition de la notion par compréhension.

Mise en utilisation : éviter les écueils de la routine, de l'utilisation non réfléchie de schémas, de l'inadaptation de certains manuels.

Cette conférence très fouillée était « illustrée » d'exemples appliqués à des leçons d'observations, d'histoire et de lecture. Un très grand merci à Sœur Marie-Agnès.

edy (sur un canevas de Marianne Despond)

Gruyère — informations

Dates des séances mensuelles

23 février, 15 mars, 19 avril, 31 mai, 14 juin.

Examen à l'école secondaire

31 mai.

Classes d'orientation

Le 29 janvier, les délégués des communes ont accepté la création de quatre classes ; celles-ci seront ouvertes à Bulle et seront destinées aux filles et aux garçons du district qui accomplissent leur dernière année de scolarité. Ouverture cet automne déjà.

Assemblée de section

Elle aura lieu en mars probablement (hors séance mensuelle). Un membre du comité doit être remplacé.

Sortie à skis

Comme l'an passé, le collègue P. Robadey organisera une rencontre un jeudi dans une station proche ; une circulaire sera adressée à chacun.

B. P.

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Salaire social II : la mère, l'enfant

Dans le N° 2 de janvier, il a été fait un développement du salaire social, dans un tour d'horizon non exhaustif mais assez large quand même. L'article est demeuré au plan des idées générales. Cette présentation est certes nécessaire mais doit se doubler d'un texte de détail, car l'on peut affirmer que ce sont bien que ce qu'on appelle les petits riens qui font la vie de tous les jours. La réalité devient ainsi plus saisissable et mieux éclairée puisque appuyée sur des faits plus tangibles.

Salaire social, disions-nous, salaire permettant aux responsables familiaux (père et mère) de faire face de façon heureuse à leur ample mission de formateurs de petits d'humains à devenir êtres adultes équilibrés, riches de cœur et d'esprit, éduqués et instruits, forts de cette robustesse psychique et physique qui s'acquiert dans les vingt premières années d'existence et un peu au-delà.

Salaire social, permettant à la mère, **durant la période d'éducation de ses enfants**, de demeurer au foyer et de créer ainsi cette indispensable ambiance dans laquelle va se faire croissance et formation.

DEMEURER AU FOYER, POURQUOI ?

Demeurer au foyer pour être cette personne irremplaçable auprès de sa descendance en formation, pour être là lorsque l'écolier revient après la classe ou le sport, être cet accueil

chaleureux de l'enfant qui retrouve son chez soi après le contact avec d'autres durant matinées et après-midi.

Pour être la confidente, celle à qui l'on fait part des peines secrètes qui ont assombri certaines journées, celle à qui l'on annonce sa joie après une réussite ou des moments exaltants hors du foyer.

Pour être celle auprès de qui l'on continue de s'informer, celle qui est disponible pour répondre, celle qui volontairement prend du temps pour dialoguer, pour suivre une émission de télévision ou de radio destinée aux jeunes, avec questions et commentaires en cours de route, éclairage de séquences incomprises.

Pour être celle qui avec enthousiasme peut se mettre dans le coup lorsque l'enfant l'invite à collaborer dans des recherches déclenchées par le maître ou la maîtresse d'école.

Celle qui est libre pour bricoler, tâche immense en ce domaine si l'on s'y met et qui permet à l'enfant de développer sa créativité.

Celle qui a du temps pour jouer, activité première et primordiale de l'enfant, aujourd'hui avec les multiples matériaux de jeu que le commerce met à disposition de l'enfance : jeu éducatif, jeu de réflexion, jeu de recherche, d'observation et de combinaison, jeu de détente d'intérieur et de plein air, jeux divers en bref qui permettent à l'enfant d'épancher sainement cette vie intense qu'il porte en (soi) lui.

Mère disponible pour commenter images et illustrations aux plus petits, disponible pour raconter ou lire des his-

toires, moments riches d'imagination créatrice dans les cerveaux neufs des préscolaires.

Mère présente pour accorder caresses, mots réconfortants, marques d'amour à son enfant avide de chaleur et d'affection.

Maman qui demeure au foyer, comme on le voit, tout autant pour accomplir sa **mission éducative** que pour être pourvoyeuse de nourriture et d'habits propres.

C'est l'école maternelle au sens large, cette école maternelle éducative et instructive, plus longue que l'autre, cette école maternelle qui se poursuit jusqu'à la majorité et au-delà encore.

Dire tout cela, c'est dire la nécessité de salarier l'activité du père en tenant compte de cette obligation de la mère.

C'est dire en simple : allocation de ménage **différenciée**, selon le nombre de personnes au foyer, **allocation de la mère** au foyer, et surtout **allocations pour enfants plus conformes aux réelles dépenses qu'ils occasionnent**.

UNE AUTRE EXIGENCE

Si l'enfant a besoin de la présence de sa mère, l'organisation sociale et le contexte économique exigent aussi que des mères ayant charge d'enfants doivent être parfois appelées à collaborer dans l'économique, le politique et le social.

Chaque profession a ses exigences et ne se passe guère des services des deux mondes : masculin et féminin.

Mais voilà, si pour le père le fait de s'absenter matinées et après-midi pour exercer sa profession gêne peu le déroulement de la vie au foyer, il n'en est pas de même lorsqu'on doit utiliser la mère pour accomplir cette tâche sociale. Il y a bien sûr les célibataires et les dames libérées de leur fonction d'éducatrice familiale. Mais il y a aussi la pénurie et l'on ne peut laisser des places sans responsables. Ce qui fait que la mère ayant charge de famille est occupée professionnellement par la société.

Il faut ici regarder les choses en face. D'une part, il y a lieu de favoriser la présence de la mère au foyer, d'autre part de l'utiliser comme professionnelle à cause du besoin.

Il y a encore lieu d'une part de tirer parti de l'expérience de ces personnes mariées et d'autre part de leur permettre de garder la forme pour revenir plus tard à plein temps dans la profession.

Face à ces exigences, n'y aurait-il pas **nécessité de mettre en place des emplois qui satisfassent à la fois le point de vue familial et le point de vue professionnel** ? Car on peut bien dire, que mener de front et une activité entière au dehors du foyer et la responsabilité générale d'un ménage (ou générale et de détail, s'il y a absence de collaboratrice familiale) est une charge que l'on ne peut demander que temporairement à des personnes. Si la chose se fait de façon suivie, il faut posséder une capacité exceptionnelle pour éviter qu'il y ait souffrance quelque part.

CE QUE COÛTE UN ENFANT

Dans le texte paru en janvier, une énumération de rubriques occasionnant des dépenses a été faite en fin d'article sous le titre « un petit calcul ». Cela s'est fait sans concrétisation chiffrée. Peut-être, conviendrait-il de les reprendre sous l'éclairage des montants effectifs qu'il faut leur consacrer. La chose n'est pas aisée, je le sais, il s'agit de demeurer dans la moyenne et peut paraître puéril ; mais en fait peut-on exclure de l'existence ce chapelet de petites choses qui font la vie quotidienne ? Il ne resterait plus rien.

Je prendrai dans mon exemple un enfant d'âge moyen, 10-12 ans et l'examen se fera sous les rubriques suivantes : alimentation, habillement, logement, santé et hygiène, culture et loisir, sport. Pour mon calcul, chaque rubrique a été

plus largement détaillée avec cotation pour chaque détail ; je ne transmets que leur totalisation.

Alimentation

Petit déjeuner - Repas de midi - Collation au retour de l'école - Souper - Inclus : fruits divers, boissons jus de fruit (en extra repas) : 5 fr. $\times$ 365 = Fr. 1825.—.

Habillement

a) Chaussures : Souliers chauds d'hiver (après-ski) - Bottes imperméables - Chaussures de ski - Pantoufles diverses, école, maison, gym - Chaussures basses - Sandales d'été - Patins : Fr. 250.—.

b) Vêtements saison froide : Equipement de ski - Vêtements du dimanche : complet, manteau - Vêtements de semaine : pantalons divers, anorak - Lainage : pull, jaquette, etc. - Sous-vêtements chauds - Accessoires : bonnets, gants, chaussons, etc. - Vêtements printemps-été : Fr. 700.—.

Logement

Une chambre de repos, de travail, de jeu - Equipement de la pièce : rideaux, tapis, table de travail, armoire, lit bibliothèque (part annuelle) - Entretien et remplacement - Participation aux autres pièces : une famille ne peut se contenter de minicuisine, minifrigo, miniséjour, etc. - Part de chauffage et d'éclairage, charges diverses, proportionnelles au nombre de personnes logées : Fr. 1400.—.

Santé et hygiène

Participation aux frais pharmaceutiques, médicaux et d'hospitalisation éventuelle - Primes d'assurance maladie et accidents - Assurance scolaire complémentaire pour hors scolarité - Frais de dentiste : contrôles, soins, appareil dentaire - Frais d'ophtalmiste et d'orthopédiste : lunettes, supports : Fr. 450.—.

Culture et loisirs

Fournitures scolaires - Disques, livres, encyclopédies - Abonnements journaux, magazines, illustrés - Part usage appareils culturels : tourne-disque, etc. - Cours privé de musique, de danse ou autre formation artistique - Cadeaux divers : Noël, anniversaire : Fr. 350.—.

Sport et vacances

En préliminaire ici, il faut considérer que nous vivons dans un pays de montagnes et que ces **matières premières** que sont la neige, le bon air d'altitude et le soleil sont là, à **notre disposition**. Toute pratique sportive dans un tel cadre devient dès lors la logique même et aucun enfant de chez nous ne devrait en être privé.

Achat skis, luge - Frais de déplacement - Usage de remontées mécaniques - Frais supplémentaires de repas - Argent de poche - Entrée patinoire, piscine - Vacances estivales : Fr. 450.—.

Récapitulation

Alimentation	Fr. 1825.—
Habillement	Fr. 950.—
Logement	Fr. 1400.—
Santé et hygiène	Fr. 450.—
Culture et loisirs	Fr. 350.—
Sports et vacances	Fr. 450.—

Total annuel Fr. 5425.—

Allocation accordée (minimum) : 40 fr. $\times$ 12 Fr. 480.—
(Pour nous et les autres serviteurs de la fonction publique : 720 francs.)

N. B. Il est évident que dans le calcul précédent on peut arriver à d'autres montants.

Vincent Dussex.

Enseignement spécialisé

Le CEP - Centre éducatif et pédagogique d'Estavayer-le-Lac, se prépare à accueillir les enfants de la ville et des environs, il cherche

un instituteur

pour sa 4^e classe de 12 élèves débiles légers.

Ce poste conviendrait à un pédagogue ayant de l'expérience, aimant le travail en équipe (collaboration avec les collègues et les spécialistes) et ayant l'esprit de service indispensable à ce genre d'enseignement.

Il s'agit d'un poste à l'externat, les conditions de travail et de salaire correspondent aux normes officielles.

Entrée en fonctions : avril ou septembre 1972.

Adresser offres ou demandes de renseignements à la direction du CEP — Centre éducatif et pédagogique, Estavayer-le-Lac.
Tél. (037) 63 10 43.

Aucun souci...



**La Caisse - maladie
chrétienne - sociale**
m'en décharge

800 000 assurés

L'extraordinaire rayonnement d'une création pédagogique romande:

JEAN-JACQUES RAPIN

A LA DÉCOUVERTE DE LA MUSIQUE

Initiation musicale par l'étude des œuvres

Tome I : Le langage musical. Les instruments (la voix humaine, les orchestres et autres formations, les divers instruments). Analyse de quelques œuvres descriptives. Petit lexique. Index. 184 p., nombreuses citations musicales, 38 dessins et graphiques, 61 photos, 1969 8.—

Tome II : Les formes musicales, Les genres musicaux. Musique vocale, religieuse et dramatique. L'improvisation, le jazz. Quelques sujets de discussion. Conclusion. Petit lexique. Index. 264 p., nombreuses citations musicales, 12 dessins et gravures, 40 photos, 1969 12.—

- Ouvrage adopté officiellement dans les écoles vaudoises, genevoises et neuchâteloises.
- Utilisé dans tous les cantons romands.
- A fait l'objet d'une édition spéciale au Québec, où il est adopté officiellement.
- Utilisé dans de nombreuses écoles de France et de Belgique.
- Edition allemande à paraître chez SABE cette année.
- Edition italienne en préparation chez Casagrande, Bellinzone.
- Editions portugaise et japonaise à l'étude.

AUX ÉDITIONS PAYOT LAUSANNE